
Budget principal et budgets annexes

Compte administratif 2012

Rapport de présentation

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sommaire

1 Budget principal : présentation du compte administratif 2012 (page 5)

Première partie - Les grands équilibres financiers : les politiques régionales et leur financement (page 7)

- 1.1 Les dépenses par grand domaine d'intervention (page 7)
- 1.2 Le schéma de l'exécution du budget en 2012 et les soldes intermédiaires de gestion (page 15)
 - 1.2.1 *Le schéma de l'exécution budgétaire 2012*
 - 1.2.2 *Les soldes intermédiaires de gestion*

Deuxième partie - Les recettes (page 19)

- 2.1 Les recettes de fonctionnement (page 19)
 - 2.1.1 *Les recettes fiscales*
 - 2.1.2 *Les dotations de fonctionnement de l'Etat*
 - 2.1.3 *Les autres recettes de fonctionnement*
- 2.2 Les recettes d'investissement (page 32)

Troisième partie - Les dépenses (page 35)

- 3.1 Les dépenses de fonctionnement (page 35)
 - 3.1.1 *Les dépenses d'intervention*
 - 3.1.2 *Les dépenses de personnel et de gestion*
- 3.2 Les dépenses d'investissement (page 41)

Quatrième partie - La gestion de la dette et de la trésorerie (page 47)

- 4.1 La dette de la Région au 31 décembre 2012 (page 47)
- 4.2 L'exécution des crédits en matière de dette (page 50)
- 4.3 Une gestion active de la dette qui a permis d'amortir les effets de la crise (page 52)

Cinquième partie - Le bilan et la situation patrimoniale (page 55)

- 5.1 L'analyse de l'actif (page 55)
- 5.2 L'analyse du passif (page 57)

2 Budget annexe « Chemins de fer de Provence » : présentation du compte administratif 2012 (page 59)

3 Budget annexe « Aéroport d'Avignon » : présentation du compte administratif 2012 (page 63)

4 Annexes (page 67)

Budget principal

**Présentation du
compte administratif 2012**

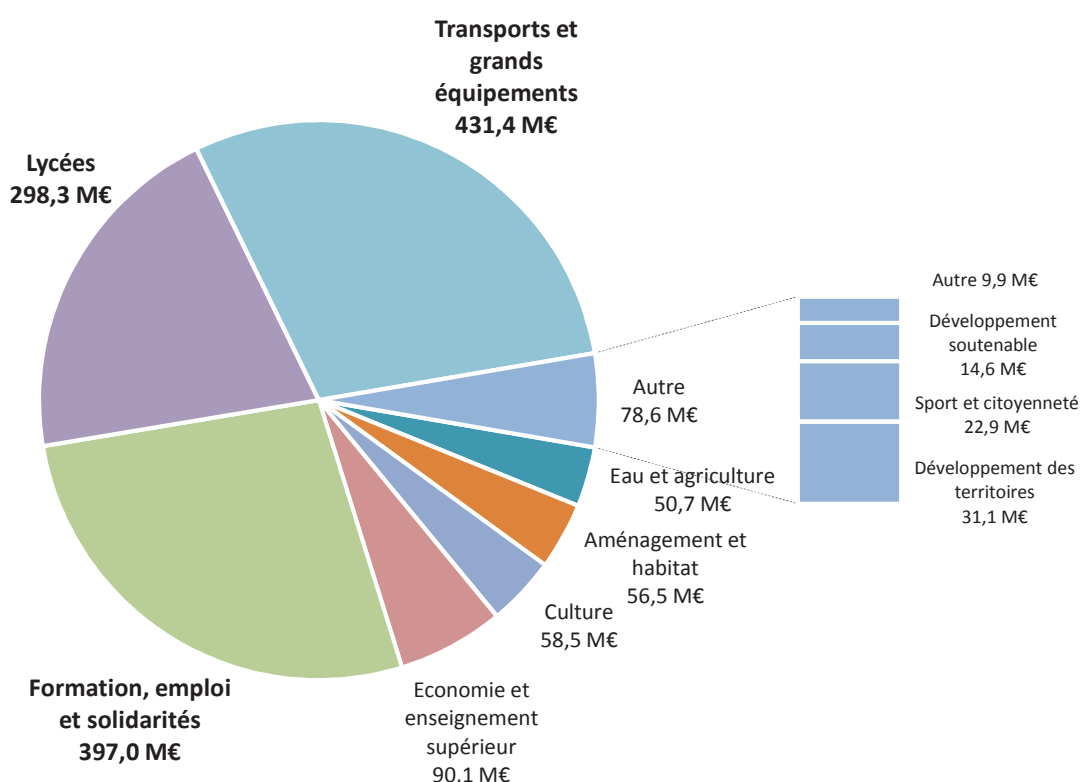
Première partie

Les grands équilibres financiers

Les politiques régionales et leur financement

1.1 Les dépenses par grand domaine d'intervention

En 2012, les dépenses d'intervention¹ de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont atteint 1 461,0 millions d'euros.



Les transports et grands équipements : 431,4 M€

Les transports et les grands équipements représentent le premier poste de dépenses de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec **431,4 M€ en 2012**, dont 278,3 M€ en fonctionnement et 153,1 M€ en investissement..

La Région a également consacré, en investissement, 17,2 M€ aux Chemins de Fer de Provence et 3,1 M€ à l'aéroport d'Avignon (budget annexes / cf. infra.).

¹ Dépenses de fonctionnement et d'investissement en crédits de paiement hors dépenses de personnel / dépenses de gestion / dette et crédits-baux TER.

Principale dépense du secteur des transports et des grands équipements, la contribution versée à la SNCF pour le fonctionnement des trains express régionaux représente plus d'un quart du budget d'intervention de la Région en fonctionnement avec **246,0 M€** en 2012.

Les lignes express régionales (transports en autocars) ont mobilisé 8,8 M€, tandis que la subvention versée au budget annexe pour l'exploitation de la ligne des Chemins de fer de Provence s'est élevée à 13,0 M€.

En matière d'investissement, la Région a consacré 153,1 M€ au développement des infrastructures de transport :

- **49,9 M€ pour les infrastructures routières et autoroutières** dont la participation régionale au financement des opérations d'aménagements urbains dans le cadre de la L2 (4,5 M€), la poursuite des travaux de construction du deuxième tube du tunnel de Toulon (12,8 M€), et les aides versées dans le cadre du programme de solidarités avec les départements alpins et notamment le Vaucluse (déviation sud-ouest de Pertuis, déviation est de Cadenet, nouveau pont de cavaillon, déviation de Carpentras...) ;
- **30,5 M€ pour la rénovation des infrastructures ferroviaires nationales**, avec notamment les subventions d'investissement versées à Réseau Ferré de France (RFF) pour les travaux d'augmentation de la capacité de la ligne Marseille – Aubagne (5,1 M€), la liaison intergares Avignon TGV – Avignon centre – Carpentras (5,7 M€), la 3ème voie entre Antibes et Cagnes sur Mer (10,0 M€) - la modernisation de la ligne des Alpes Mirabeau – Manosque (1,6 M€) et l'aménagement des voies d'accès au port de Marseille (1,3 M€) ;
- **28,5 M€ pour les investissements liés aux compétences ferroviaires transférées**, avec notamment les études et les travaux d'aménagement et de construction de pôles d'échange inscrits dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) « Gares » (Toulon, La Garde, La Seyne, Aix en Provence – gare routière, Marseille – Saint Charles, Cavaillon, Nice – Thiers) ; mais également les opérations de modernisation des rames Corail et des locomotives inscrites au plan de redressement des TER ;
- **30,9 M€** pour les grands équipements régionaux avec notamment le cofinancement de la modernisation et de l'embellissement du palais des festivals de Cannes (1,0 M€) et du stade vélodrome à Marseille (2,0 M€), la poursuite des travaux de construction du Fonds régional d'art contemporain (8,1 M€) et de la Villa Méditerranée (16,6 M€), et la dotation d'investissement à la régie de la Villa méditerranée (3,2 M€).

Aménagement et habitat : 56,5 M€

Avec **52,1 M€** en dépenses d'investissement et **4,4 M€** en dépenses de fonctionnement, la Région a poursuivi son effort en faveur d'un développement équilibré et harmonieux du territoire régional par un aménagement durable et solidaire.

Les actions concernant la **politique de la ville** se sont élevées à 24,9 M€, dont 22,8 M€ en investissement (avec notamment 9,0 M€ pour la réhabilitation énergétique du parc public de logement, 1,6 M€ pour la réhabilitation du parc de logement privé, 2,1 M€ pour l'accès au logement des personnes défavorisées, 1,2 M€ pour les opérations intégrées aux grands projets de ville, 2,5 M€ pour la rénovation urbaine, 2,7 M€ pour la finalisation des derniers contrats urbains de cohésion sociale et 2,5 M€ pour la valorisation du patrimoine régional), et 2,1 M€ en fonctionnement (dont 0,9 M€ pour l'accès au logement des personnes défavorisées et 0,5 M€ pour la rénovation urbaine).

L'aménagement et l'équipement urbains ont mobilisé 13,9 M€, notamment pour les centres anciens (2,8 M€), les appels à projets du « fonds de solidarité locale » (2,3 M€), le soutien à l'aménagement et à l'équipement des communes par le financement de grands équipements structurants (3,1 M€) et les opérations du programme d'aménagement solidaire (2,6 M€).

Par ailleurs, la politique en matière de **foncier et d'urbanisme** a mobilisé 14,1 M€, notamment en matière de soutien à l'acquisition foncière en vue de la réalisation d'équipements publics (8,2 M€) et de la construction de logements sociaux (2,9 M€).

Enfin, les actions relatives aux **risques naturels majeurs** ont représenté 3,5 M€ en 2012, dont 1,7 M€ au titre de la prévention des risques et de la solidarité et 1,4 M€ au titre du plan Rhône.

Le développement des territoires : 31,1 M€

En 2012, la Région a consacré **31,1 M€** au développement des territoires, dont 18,4 M€ en fonctionnement et 12,7 M€ en investissement.

Le secteur des **parcs naturels régionaux, des espaces naturels et de la biodiversité** a mobilisé 11,0 M€ dont notamment 7,3 M€ consacrés aux parcs naturels régionaux et 3,4 M€ à la protection et à la gestion de la nature.

Les actions concernant la **montagne** se sont élevées à 9,0 M€, dont 7,3 M€ en investissement (avec notamment 1,8 M€ pour le cofinancement de travaux d'aménagement ou de requalification de sites dans le cadre de la convention interrégionale du massif alpin, 3,4 M€ pour les travaux de construction ou d'aménagement dans les stations de ski, et 1,3 M€ pour le soutien aux actions réalisées dans le cadre du développement du massif alpin), et 1,8 M€ en fonctionnement.

Près de 6,8 M€ ont été consacrés **aux initiatives territoriales et aux démarches participatives** dont 1,4 M€ pour le programme LEADER, 1,5 M€ pour la valorisation des territoires ruraux, et 1,8 M€ pour le fonds d'initiative locale.

Enfin, **la mer** a mobilisé 4,3 M€, avec notamment le développement des nouvelles filières et des métiers de la mer (1,2 M€), le soutien des activités liées à la pêche (0,8 M€) et les actions pour la connaissance et la sensibilisation à la mer (0,7 M€).

Les solidarités : 117,2 M€

La Région a notamment consacré 97,2 M€ aux **formations sanitaires et sociales**, avec notamment le financement des établissements de formations paramédicales et de sages-femmes (53,4 M€) et des formations du travail social (11,8 M€).

La Région a également financé les bourses destinées aux étudiants (21,8 M€) et les préparations aux concours et sélections d'entrée de ces formations (2,0 M€).

Par ailleurs, la Région a effectué 3,1 M€ de travaux sur un immeuble acquis en 2011 et destiné à recevoir les étudiants des formations paramédicales du GIPES d'Avignon.

En matière de **solidarité**, la Région est intervenue à hauteur de 9,5 M€ pour des actions visant à améliorer le lien social dans les territoires en difficultés, à combattre les inégalités et la précarité, à améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et des personnes âgées, à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et à améliorer l'accès et le maintien des personnes fragilisées dans un logement.

La Région a également consacré 7,1 M€ afin de garantir l'accès au droit et à la justice et de prévenir les comportements incivils dans l'espace urbain.

Enfin sur le secteur santé et alimentation la Région est intervenue à hauteur de 3,5 M€ principalement sur les actions de prévention santé et les maisons régionales de la santé.

La culture : 58,5 M€

Les dépenses de fonctionnement (44,3 M€) ont porté notamment sur le développement du théâtre et des arts de la rue (8,4 M€), le développement de la musique (6,9 M€), les actions territoriales structurantes dont notamment la régie culturelle et MP 2013 (6,7 M€), les aides pour le cinéma, l'audiovisuel et les radios (4,2 M€) et les politiques territoriales (3,7 M€).

En investissement (14,2 M€), les dépenses ont concerné principalement le MUCEM, la restauration des amphithéâtres de Fréjus et d'Arles, le mémorial du camp des Milles, le Museon Arlaten, la Basilique de Notre Dame de la Garde, la Friche de la Belle de Mai et les aides à la production cinématographique.

Les lycées : 298,3 M€

En 2012, la Région a consacré **298,3 M€** aux lycées, dont 106,1 M€ en fonctionnement et 192,2 M€ en investissement.

La Région a notamment pris en charge le fonctionnement des établissements publics et privés sous contrat d'association, à hauteur de 75,1 M€.

La gratuité des manuels scolaires et du premier équipement en lycée professionnel ont mobilisé respectivement 7,1 M€ et 2,0 M€, les honoraires 9,4 M€ (versés pour l'essentiel à la SPLA AREA).

En 2012, la Région a également mis en place une tarification sociale adaptée dans les établissements publics d'enseignement, concernant les frais de demi-pension et d'internat (1,7 M€).

En 2012, les dépenses d'investissement dans les lycées ont notamment été consacrées :

- **à la maintenance des établissements** (45,0 M€)
- **à l'amélioration des conditions d'accueil** (71,0 M€ pour les lycées du Golfe de Saint-Tropez (5,0 M€), Honoré Daumier à Marseille (2,3 M€), Paul Langevin à la Seyne sur Mer (5,4M€), Pierre-Gilles de Gênes (7,0 M€) et Alexandra David-Néel (5,5 M€) à Digne, Les Eucalyptus à Nice (7,0 M€), Maurice Genevoix à Marignane (7,1 M€), Domaine d'Eguilles à Vedène (8,3 M€), Denis Diderot (3,8 M€) et Perier (3,5 M€) à Marseille, Pierre et Marie Curie à Menton (4,0 M€), EREA des Pennes Mirabeau (3,6 M€), Léon Blum à Draguignan (1,2 M€), J. H. Favre à Carpentras (1,2 M€) et Alpes et Durance à Embrun (1,9 M€),
- **aux constructions neuves** (35,9 M€ concernant essentiellement les études pour la construction du lycée de Saint Mitre (3,0 M€), ainsi que les dernières tranches des lycées de Drap (17,1 M€) et de la Fourragère à Marseille (14,4 M€).

En matière **d'équipement des lycées publics**, 18,7 M€ ont été mobilisés pour le renouvellement des équipements mobiliers, des véhicules, des postes et des périphériques informatiques.

Enfin, la Région a consacré 5,0 M€ au **développement des technologies de l'information et de la communication** pour l'éducation dans les lycées.

Le sport et la citoyenneté : 22,9 M€

En 2012, les dépenses consacrées au sport et à la citoyenneté ont atteint **22,9 M€**, dont 20,0 M€ en fonctionnement et 2,9 M€ en investissement.

La politique de la Région s'est articulée autour des actions éducatives (5,1 M€ avec par exemple l'animation de la vie lycéenne, le « Pass culture + », les « Chantiers de jeunes bénévoles » et l'accès au BAFA), le soutien au milieu sportif (9,8 M€), la création d'emplois dans le milieu sportif dans le cadre du CREER (2,2 M€) et le soutien aux mouvements associatifs (1,2 M€).

Par ailleurs, le budget 2012 a permis de consacrer 2,4 M€ à l'investissement sportif (aides à l'acquisition de matériels, à la construction ou à la rénovation d'installations, etc.).

Enfin, les crédits mandatés dans le cadre du fonds d'intervention et d'action régionale (FIAR) s'élèvent à 1,6 M€ en fonctionnement et à 0,1 M€ en investissement.

Les parcours professionnels : 67,4 M€

La Région a consacré 18,9 M€ pour soutenir l'activité et promouvoir l'emploi de qualité sur l'ensemble du territoire régional, et 20,2 M€ afin de favoriser l'accès à la qualification et la continuité professionnelle (dont 7,5 M€ à destination des missions locales).

La Région a également versé 28,3 M€ d'indemnités compensatrices aux employeurs d'apprentis.

De façon transversale, les actions menées par l'ensemble des directions dans le cadre du **Contrat régional pour l'emploi et une économie responsable (CREER)** ont mobilisé **67,9 M€** en 2012.

La formation et l'apprentissage : 212,4 M€

Les dépenses en matière de **formation professionnelle** (133,7 M€) ont notamment été consacrées à la commande publique de formation professionnelle continue (72,7 M€, dont 16,9 M€ pour les espaces territoriaux d'accès aux premiers savoirs) et à la rémunération des stagiaires (43,6 M€).

En matière **d'apprentissage** (78,8 M€), la Région a financé le fonctionnement et l'équipement des centres de formation d'apprentis (76,6 M€), ainsi que les aides au premier équipement des apprentis (1,7 M€).

L'économie et l'enseignement supérieur : 90,1 M€

Avec 25,9 M€ de crédits de paiement consacrés aux **initiatives économiques et au développement des entreprises**, la Région poursuit une politique d'appui et d'accompagnement des entreprises dans le cadre du schéma régional de développement économique (SRDE) et de sa stratégie de résistance face à la crise.

Les actions de la Région s'articulent principalement autour des pôles régionaux d'innovation et de développement économique – PRIDES (14,4 M€), des structures d'accueil (1,5 M€), du soutien à la création d'entreprise (3,3 M€) et de micro-entreprises (2,3 M€) et de l'artisanat et du commerce (1,2 M€).

Les actions concernant **l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante** se sont élevées à 51,2 M€.

Parmi ces dépenses, les plus significatives concernent :

- le financement des aménagements et des travaux de constructions indispensables à l'implantation du réacteur ITER (7,0 M€),
- les pôles de compétences universitaires et scientifiques : 23,5 M€ avec notamment le cofinancement de la construction du cancéropôle régional Archimed de Nice : 1,1 M€, de l'installation de la plateforme mutualisée de calcul intensif de Nice : 0,5 M€, du transfert de l'école d'ingénieur SUPMECA sur le site de la Garde : 2,6 M€, de la construction de la maison de recherche euroméditerranéenne et de l'institut INGEMEDIA à Toulon : 4,0 M€ et de la création d'un campus dédié aux STIC à Sophia Antipolis : 5,7 M€)
- les constructions et rénovations d'infrastructures en faveur de la vie étudiante (4,5 M€).

En matière de **technologies de l'information et de la communication**, la poursuite de la couverture des zones blanches du haut débit, le soutien à l'aménagement numérique du territoire régional et le développement de la connectivité haut débit de l'enseignement supérieur et de la recherche ont mobilisé 4,6 M€.

En 2012, 8,4 M€ ont été consacrés au **tourisme**, avec notamment le financement des deux comités régionaux (5,7 M€).

L'eau et l'agriculture : 50,7 M€

Les dépenses consacrées à l'eau et à l'agriculture ont atteint 50,7 M€ en 2012, dont 17,5 M€ en fonctionnement et 33,1 M€ en investissement.

En 2012, l'eau et les milieux aquatiques représentent le premier poste de dépenses avec 24,9 M€ dont 22,3 M€ en investissement et 2,6 M€ en fonctionnement : soutien aux investissements liés à l'assainissement (7,9 M€), aux grands aménagements hydrauliques de la concession de la société du canal de Provence (SCP) (6,6 M€), à l'aménagement des cours d'eau (4,2 M€) et à l'hydraulique agricole (2,6 M€).

L'agriculture a mobilisé 18,7 M€, avec notamment le soutien des actions en faveur de l'organisation économique, de la coopération agricole et de la structuration des filières (3,7 M€), les dispositifs d'aide à la promotion (2,1 M€), le développement de la recherche et de l'expérimentation pour une agriculture durable (3,2 M€) et les actions soutenant l'agriculture biologique et le pastoralisme (2,5 M€).

Enfin, près de 7,0 M€ ont été consacrés à **la forêt et au développement agricole** dont 2,3 M€ pour le soutien à l'expérimentation, à la connaissance, à l'information et à l'éducation à la forêt, et 3,6 M€ pour les actions de protection et de valorisation de la forêt.

Développement soutenable : 14,6 M€

Les dépenses consacrées au développement soutenable ont atteint 14,6 M€ en 2012, dont 7,5 M€ en fonctionnement et 7,2 M€ en investissement.

En 2012, le secteur de **l'énergie, des déchets et de la qualité de l'air** a mobilisé 10,7 M€ : actions en faveur de l'environnement (2,3 M€), programme AGIR+ (6,9 M€), dont l'objectif est de soutenir le développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

La politique en faveur de **l'éducation à l'environnement et des démarches éco - citoyennes** a mobilisé 3,9 M€, avec notamment le financement de l'Agence régionale pour l'environnement (1,9 M€) et des actions en faveur de l'éducation à l'environnement (1,6 M€).

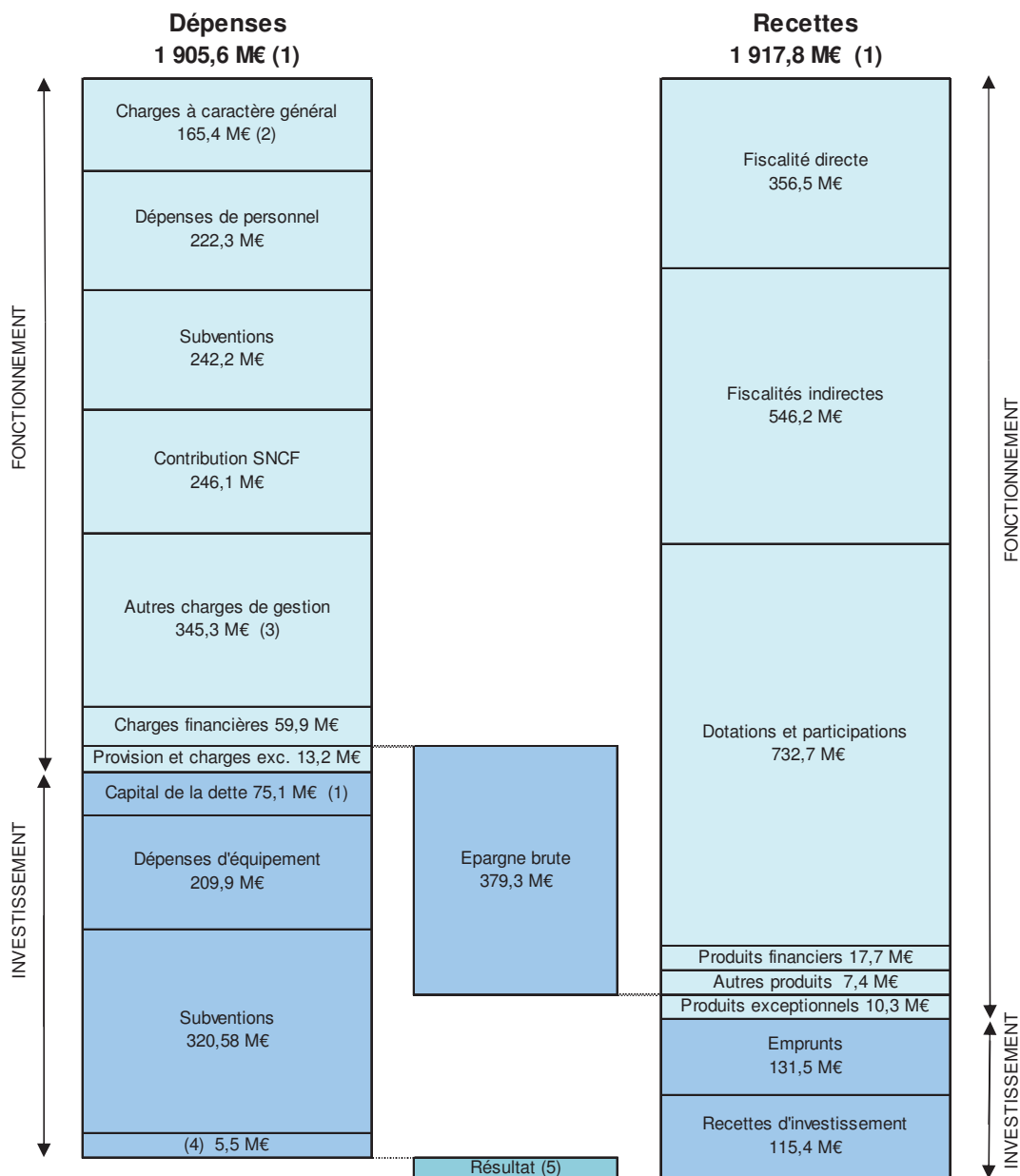
Relations internationales et méditerranéennes, affaires européennes : 8,5 M€

En 2012, les dépenses consacrées aux relations internationales et méditerranéennes et aux affaires européennes ont atteint 8,5 M€, dont 7,7 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ en investissement.

Les crédits mandatés dans le cadre de la subvention globale FEDER se sont élevés à 5,4 M€ (4,7 M€ en fonctionnement / 0,7 M€ en investissement). Les versements au titre des fonds européens ont atteint 0,9 M€. Les actions de coopération territoriale ont mobilisé 0,4 M€, l'animation territoriale 0,4 M€ et la politique transversale « coopération décentralisée » 5,8 M€.

1.2 Le schéma de l'exécution du budget en 2012 et les soldes intermédiaires de gestion

1.2.1 Le schéma de l'exécution budgétaire 2012



(1) hors reprise des résultats antérieurs, opérations de crédit revolving et de refinancement équilibrées en recettes et en dépenses

(2) dont 72,6 M€ pour les marchés publics de la formation professionnelle

(3) dont rémunération des stagiaires de la formation professionnelle 43,6 M€, formations et bourses du sanitaire et du social 89,8 M€, dotations aux lycées 74,8 M€

(4) opérations pour compte de tiers et autres immobilisations financières (avances remboursables)

(5) Résultat du CA avec reprise des résultats antérieurs : + 27,5 M€ / après restes à réaliser : + 15,9 M€

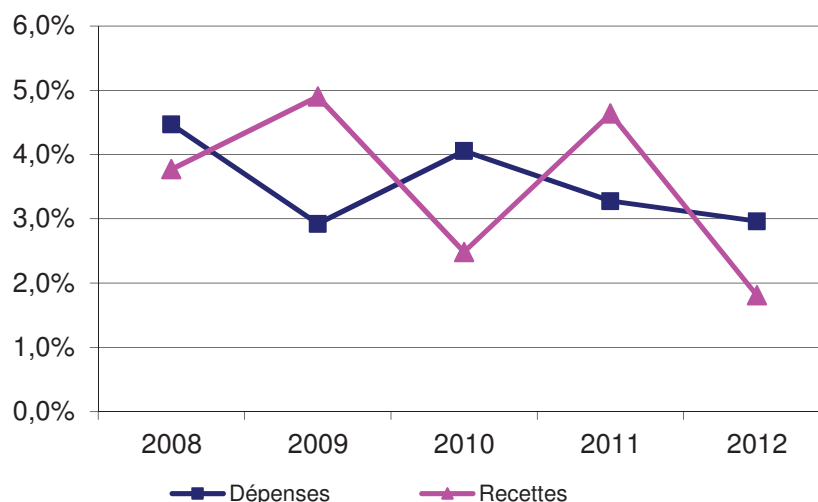
1.2.2 Les soldes intermédiaires de gestion

*L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement*¹

En 2012, les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint **1 281,3 M€**, contre 1 244,5 M€ en 2011 soit une augmentation de 36,8 M€ (+ 3,0 %).

Dans le même temps, les recettes ont augmenté de 29,5 M€ (+ 1,8 %), pour s'établir à **1 660,5 M€**.

Dépenses et recettes de fonctionnement, 2008-2012 (en %)



La progression des recettes reste dynamique sur la période, puisqu'elle atteint 3,8 % et 4,9 % en 2008 et 2009, grâce au dynamisme des bases et aux ajustements de compensation des transferts de compétences.

Après 2,5 % en 2010, la hausse atteint 4,6 % en 2011, conséquence de l'augmentation du tarif des cartes grises et du changement des modalités de comptabilisation des recettes de TIPP et de cartes grises.

En 2012, la progression des recettes ne dépasse pas 1,8 %, malgré une recette nouvelle (la majoration « Grenelle » de la TICPE, cf. infra).

Durant la même période, la progression des dépenses s'établit à 3,3 % par an en moyenne (contre 3,4 % pour les recettes), l'exercice 2012 (+3,0 %) confirmant le ralentissement engagé en 2011 (+3,3 % après +4,1 % en 2010).

L'épargne

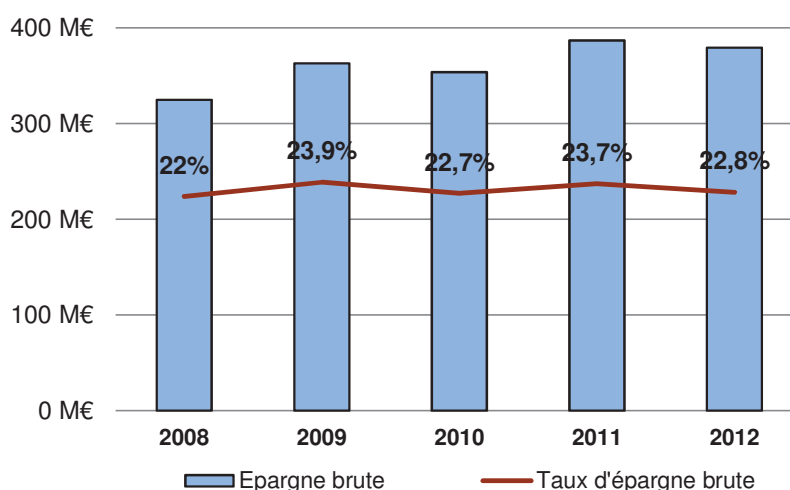
L'épargne de gestion¹ s'établit à **421,5 M€** en 2012, en baisse de 1,7 % par rapport à 2011.

¹ hors charges et produits exceptionnels, provisions et reprise sur provisions : chapitre 67, 68, 77 et 78

Les charges financières diminuent de 5,2 M€ et les produits financiers de 5,3 M€.

L'épargne brute (épargne de gestion diminuée des frais financiers) diminue de 7,3 M€ (-1,9 %) et atteint **379,3 M€**.

Evolution de l'épargne, 2004-2012



Le **taux d'épargne brute** (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) évolue de 23,7 % en 2011 à **22,8 % en 2012**.

Soldes intermédiaires de gestion 2011-2012

en millions d'euros	CA 2011	CA 2012	Evolution
1 - Produits de gestion	1 608,0	1 642,8	2,2%
2 - Charges de gestion	1 179,3	1 221,3	3,6%
3 - Epargne de gestion (1-2)	428,6	421,5	-1,7%
4 - Charges financières	65,1	60,0	
5 - Produits financiers	23,1	17,7	
6 - Epargne brute (3-4+5)	386,6	379,3	-1,9%
Taux d'épargne brute	23,7%	22,8%	

Les chapitres d'opérations réelles 67, 68, 77 et 78 ne sont pas repris dans ce tableau

¹ différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers / charges et produits exceptionnels / provisions et reprise sur provisions.

Deuxième partie

Les recettes

En 2012, les recettes perçues par la Région se sont élevés à 1 786,3 millions d'euros, en hausse de 4,0 % par rapport à 2011.

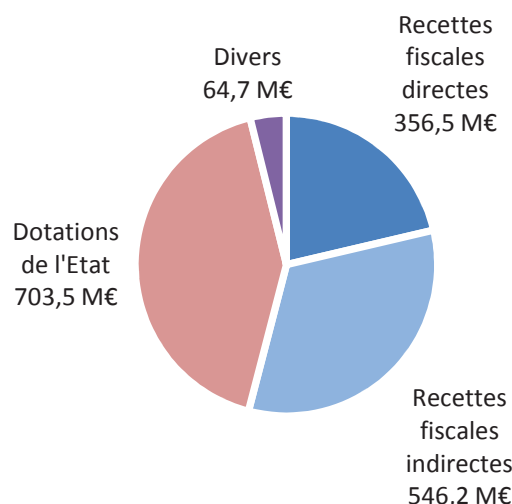
Ce sont les recettes d'investissement qui ont le plus progressé (+39,4 %), grâce notamment à une recette du FEDER et à des remboursements d'avances consenties dans le cadre des contrats de crédit-bail pour l'acquisition de rames TER.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 2,2 %, conséquence de l'instauration de la TICPE « Grenelle » et de la bonne tenue de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), ainsi que de la comptabilisation en 2012 de la recette du contrat d'objectifs et de moyens 2011 (cf. infra).

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 1 670,8 millions d'euros en 2012, contre 1 635,2 M€ au compte administratif 2011, soit une progression de 2,2 % (+35,6 M€).

CA 2012- recettes de fonctionnement



Les différentes catégories de recettes évoluent de la façon suivante :

- fiscalité directe (CVAE, IFR, GIR) : +1,3 % du fait de la progression de la CVAE ;
- fiscalité indirecte (Cartes grises, TICPE, CDA) : + 1,0 %, conséquence de recettes exceptionnelles en 2011 et de l'instauration de la TICPE « Grenelle » en 2012 ;

- dotations de fonctionnement de l'Etat : + 3,8 % grâce à la comptabilisation en 2012 de la recette du contrat d'objectifs et de moyens 2011 ;
- autres recettes : +0,5 %.

Recettes de fonctionnement 2011-2012

	CA 2011	CA 2012	Evolution
Recettes fiscales directes	351,9 M€	356,5 M€	1,3%
Recettes fiscales indirectes	541,0 M€	546,2 M€	1,0%
Dotations de l'Etat	678,0 M€	703,5 M€	3,8%
Subventions, participations et autres	29,0 M€	29,3 M€	0,8%
Autres produits de gestion courante	4,7 M€	5,9 M€	24,8%
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0,4 M€	0,6 M€	44,0%
Atténuation de charges	3,0 M€	0,9 M€	-68,4%
Produits financiers	23,1 M€	17,7 M€	-23,2%
Produits exceptionnels	4,2 M€	10,3 M€	146,6%
Total recettes de fonctionnement	1 635,2 M€	1 670,8 M€	2,2%

2.1.1 Les recettes fiscales

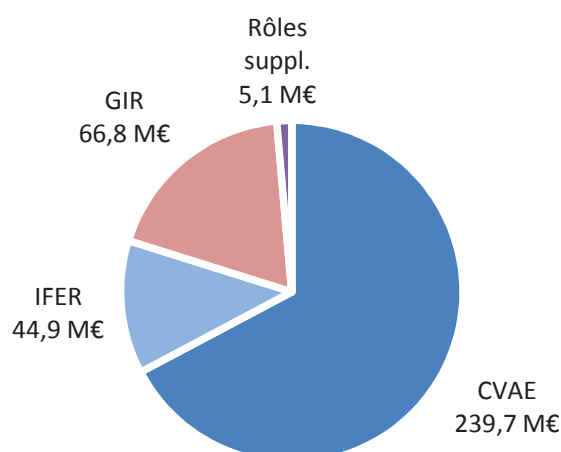
Le produit de la fiscalité régionale s'est élevé à 902,7 millions d'euros en 2012, en hausse de 1,1% par rapport à 2011.

Les recettes fiscales indirectes (TICPE, cartes grises, CDA) représentent 39,5 % des recettes fiscales, contre 60,5 pour les recettes fiscales directes.

A- La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe s'est élevé à 356,5 M€ en 2012, contre 351,9 M€ en 2011, soit une hausse de 1,3%.

CA 2012- recettes fiscales directes



Fiscalité directe 2011-2012

	CA 2011	CA 2012	Evolution
CVAE	230,6 M€	239,7 M€	4,0%
IFER matériel ferroviaire	12,1 M€	11,8 M€	-2,6%
IFER répartiteurs principaux	33,1 M€	33,1 M€	-0,3%
Garantie individuelle des ressources - GIR	66,7 M€	66,8 M€	0,3%
Réévaluation compensation-relais 2010	4,9 M€	0,0 M€	-100,0%
Rôles supplémentaires et complémentaires	4,5 M€	5,1 M€	13,7%
Recettes fiscales directes	351,9 M€	356,5 M€	1,3%

• La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un des deux volets, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) acquittée par les entreprises en remplacement de la taxe professionnelle.

Alors que la cotisation foncière des entreprises (CFE) n'est perçue que par l'échelon communal, le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est réparti entre les différentes catégories de collectivités (26,5 % pour les communes et EPCI, 48,5 % pour les départements, 25 % pour les régions), puis entre chaque collectivité en fonction des effectifs salariés déclarés et des valeurs locatives localisées sur le territoire de la collectivité.

La CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Le montant brut de la cotisation est égal à 1,5 % (taux unique national) de la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise¹, plafonné selon les cas à 80 % ou 85 % du chiffre d'affaires².

Les entreprises bénéficient de dégrèvements³, dont le coût est pris en charge par l'Etat.

La CVAE est un impôt auto-liquidé par les entreprises, qui ne reçoivent pas d'avis d'imposition. Le paiement s'effectue par acomptes⁴.

De façon schématique, la Région a donc perçu en 2012 :

- le solde de la CVAE 2010 versé par les entreprises à l'Etat en 2011,

¹ Il s'agit de la valeur ajoutée fiscale, qui correspond schématiquement à la différence entre le chiffre d'affaire de l'entreprise et ses achats de biens et charges déductibles.

² Plafonnement à 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 7,6 millions d'euros / à 85 % lorsque celui-ci est supérieur à 7,6 millions d'euros.

³ Ainsi, le dégrèvement est total en-deçà de 500 000 € de chiffre d'affaires (mais cotisation minimale de 250 €), puis diminue progressivement jusqu'à 50 M€ de CA. Par ailleurs, le dégrèvement est majoré de 1000 € pour les entreprises dont le CA est inférieur à 2 M€.

⁴ Premier acompte au 15 juin de l'année d'imposition pour 50 % du montant de la CVAE de l'année précédente / 2^e acompte au 15 septembre pour les 50 % restants. Si un reliquat est dû, il est versé lors de la déclaration annuelle effectuée l'année suivante.

- les deux acomptes de 50 % de la CVAE 2011 versés par les entreprises à l'Etat en 2011 au titre de la valeur ajoutée dégagée en 2010.

Le produit de la CVAE perçue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a atteint **239,7 millions d'euros** en 2012, en hausse de 4,0 % (+ 9,1 M€).

Ce dynamisme s'explique, pour partie, par la progression de la valeur ajoutée constatée au niveau national en 2010, année de reprise économique. La progression de la CVAE perçue par la Région (+4,0 %) est supérieure à celle constatée pour l'ensemble des régions (+3,2 %).

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, mise en place suite à la disparition de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications (France Télécom, SNCF, EDF, etc.).

Parmi les neuf catégories d'installations et d'équipements concernées, les régions bénéficient de l'IFER s'appliquant au **matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs** et aux **répartiteurs principaux (centraux téléphoniques)** :

- IFER sur le matériel roulant ferroviaire utilisé pour le transport de voyageurs : le montant de l'imposition est fonction de la catégorie du matériel concerné¹.

Le produit de cette taxe est réparti entre les différentes régions sur la base des réservations de sillons-kilomètres effectuées auprès de Réseau ferré de France.

La Région a perçu **11,8 M€** au titre de l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant en 2012.

- IFER sur les répartiteurs principaux : le montant de l'imposition de chaque répartiteur principal (central téléphonique) est fonction du nombre de lignes en service au 1^{er} janvier de l'année d'imposition².

La Région a perçu **33,0 M€** au titre de l'IFER sur les répartiteurs principaux en 2012.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a donc perçu, en 2012, 11,8 M€ au titre de l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant et 33,0 M€ au titre de l'IFER sur les répartiteurs principaux, soit une recette de **44,9 millions d'euros** au total, en baisse de 0,9%.

¹ exemple : 30 000 € pour une locomotive diesel, 20 000 € pour une locomotive électrique, 4 800 € pour une remorque, etc.

² 2,40 € par ligne en service / 6 350 € par unité de raccordement d'abonnés / 70 € par carte d'abonnés.

• La garantie individuelle de ressources - GIR

Afin de compenser individuellement les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, un **Fonds national de garantie des ressources** (FNGIR) a été mis en place pour chaque catégorie de collectivités.

Depuis 2011, au sein de chaque catégorie, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » (la région Île-de-France pour l'échelon régional) sont donc diminuées d'un prélèvement au profit de ce fonds, celles des collectivités « perdantes » augmentées d'un reversement de ce même fond.

Les régions doivent comptabiliser ce reversement comme une recette fiscale, c'est-à-dire comme une « ressource propre contribuant à leur autonomie financière » au sens de l'article 72-2 de la Constitution, alors même que les montants versés ou perçus dans le cadre du FNGIR sont figés à leur valeur 2011.

En 2012, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a reçu **66,8 millions d'euros** au titre de la garantie individuelle des ressources.

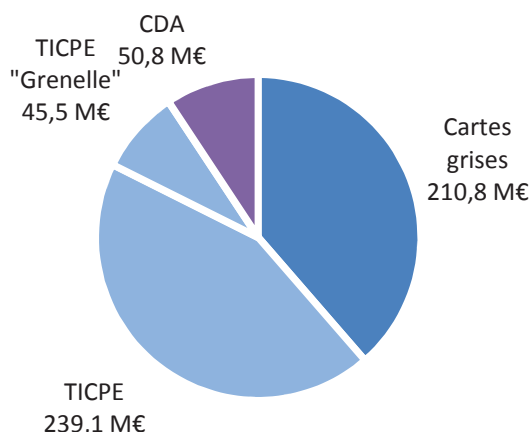
B - La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte a atteint 546,2 millions d'euros en 2012, contre 541,0 M€ en 2011, soit une augmentation de 1,0 % (+5,2 M€).

Cette évolution s'explique :

- par la majoration « Grenelle » instaurée en 2012 (+45,5 M€) et l'effet en année pleine de la hausse du tarif des cartes grises (+6,8 M€),
- par la comptabilisation en 2011 de recettes exceptionnelles : 36 M€ suite à un changement de modalité de comptabilisation des recettes de TICPE et de cartes grises, et 10 M€ au titre du droit à compensation (sous forme de TICPE).

CA 2012- recettes fiscales indirectes



Produit de la fiscalité indirecte 2011-2012

	CA 2011	CA 2012	Evolution
Cartes grises	222,8 M€	210,8 M€	-5,4%
TICPE	264,5 M€	239,1 M€	-9,6%
TICPE "Grenelle"	-	45,5 M€	-
Contribution au développement de l'apprentissage	53,4 M€	50,8 M€	-4,9%
régularisation TADM	0,2 M€	0,0 M€	-71,1%
Recettes fiscales indirectes	541,0 M€	546,2 M€	1,0%

- **La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - TICPE**

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ex-TIPP/TIC) perçue par la Région se divise en une part « *compensation* », destinée au financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, une part « *modulation régionale* » et une part « *majoration Grenelle* ».

La compensation des transferts de compétences

Le droit à compensation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimé de la façon suivante :

- **98,5 M€** au titre de la formation professionnelle (formation initiale des travailleurs sociaux / instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes / aides aux étudiants de ces instituts / organisation du réseau des centres d'information sur la VAE / AFPA) ;
- **85,0 M€** au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées et de l'inventaire général du patrimoine ;
- **7,9 M€** au titre du forfait d'externat (qui viennent abonder la dotation de fonctionnement versée aux lycées privés sous contrat d'association) ;
- Soit un total de 191,4 M€ de droit estimé à compensation, auquel est appliqué un abattement de 7,2 M€ correspondant au prélèvement sur les recettes de restauration et d'hébergement des lycées (ex-FARPI transféré aux régions), pour obtenir le montant de la TIC attribué au titre des transferts de compétence, soit **184,2 M€**.

Ce droit à compensation est en baisse de 10 M€ par rapport à 2011, montant des versements exceptionnels intervenus cette année-là.

Dynamisme des bases et modulation régionale de la TICPE

Après la hausse enregistrée en 2011 (+2,7 %), la consommation régionale de carburants est de nouveau repartie à la baisse en 2012 (-0,6 %), en raison du

recul des ventes de supercarburants (-4,2 %) et de la faible progression des ventes de gazole (+0,5 %).

Par rapport à l'année de référence (2006), la Région n'a bénéficié d'aucun dynamisme des bases ¹ : le solde du produit de la TICPE perçu en 2012 (soit **54,8 M€**) provient uniquement de la modulation décidée par la Région en 2007, et reconduite depuis cette date².

La baisse des recettes issues de la modulation (54,8 M€ contre 70,3 M€ en 2011) s'explique pour l'essentiel par le changement des modalités de comptabilisation intervenu en 2011, ayant eu pour effet ponctuel la comptabilisation d'un mois supplémentaire de recettes de TICPE sur cet exercice.

La majoration « Grenelle » de la TICPE

La loi de finances pour 2010 a ouvert la possibilité, pour les régions, de majorer la fraction de la taxe intérieure de consommation (TICPE) sur le gazole et les supercarburants qu'elles perçoivent, dans le but de faciliter le financement de projets d'infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, prévus par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

La loi de finances 2010 a ainsi inséré, dans le code des douanes, un article 265 A bis stipulant « que les conseils régionaux et l'assemblée de Corse peuvent majorer le tarif de la TIC applicable aux carburants vendus aux consommateurs finals sur leur territoire, dans la limite de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants (...) et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole ».

Par délibération 11-1302 du 21 octobre 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé d'appliquer cette majoration, afin de financer son programme d'investissement en matière d'infrastructures de transport durable.

Le produit de la majoration « Grenelle » de la TICPE a atteint **45,5 M€** en 2012. Au total, le produit de la TICPE perçu en 2012 s'établit à 284,5 M€, en hausse de 20,0 M€.

- **La taxe sur les cartes grises**

La taxe sur les cartes grises est exigible sur les certificats d'immatriculation des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la région.

¹ Le dynamisme des bases de TICPE est calculé par différence entre la consommation de carburants de l'année 2012 et de l'année 2006 (année de référence) multipliée par la fraction de tarif correspondant au financement des transferts de compétences.

² 1,77 centime par litre de supercarburant sans plomb et 1,15 centime par litre de gazole.

Le produit de la taxe sur les cartes grises dépend donc du taux unitaire voté par le Conseil régional, et de l'évolution des ventes de véhicules neufs et d'occasion (quantité et puissance fiscale des véhicules vendus)¹.

En 2012, le produit des cartes grises a atteint **210,8 millions d'euros**, contre 222,8 M€ au compte administratif 2011, soit une baisse de 5,4 %.

Cette évolution s'explique par :

- le changement des modalités de comptabilisation des recettes, avec pour effet ponctuel la comptabilisation de 13 mois de recettes de cartes grises en 2011 ;
- l'effet en année pleine, en 2012, de l'augmentation du tarif des cartes grises intervenue en mars 2011 (+ 6,8 M€) ;
- la baisse du nombre d'immatriculations (-2,9 %) : toutefois, le fort recul enregistré sur les ventes de véhicules neufs (12,4 %, soit un produit en baisse de 5,3 M€) a été pour partie compensé par la progression de 0,3 % des immatriculations de véhicules d'occasion (+4,4 M€).

A noter également la progression des recettes liées à des actes administratifs (demande de duplicata, changement de raison sociale ou d'état civil notamment), en hausse de 30,5 % (+0,8 M€)².

- **La contribution au développement de l'apprentissage**

Instituée au profit des régions par l'article 37 de la loi de finances pour 2005, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est acquittée par toutes les personnes ou entreprises redevables de la taxe d'apprentissage. Son taux est fixé par l'Etat (0,18 %).

La CDA fait l'objet de deux répartitions au cours de l'année, donnant lieu à deux versements annuels aux régions.

En 2012, le produit de la CDA a atteint **50,8 millions d'euros**, contre 53,4 M€ au CA 2011, soit une baisse de 4,9 %.

Cette baisse s'explique par un changement dans les modalités de comptabilisation de cette recette, ayant pour effet transitoire la comptabilisation de 3 versements en 2011³.

¹ Le montant de la taxe s'obtient donc en multipliant le montant du taux unitaire par la puissance fiscale du véhicule, sachant que le taux unitaire fixé par le conseil régional est diminué de moitié dans certains cas, notamment pour les véhicules de plus de 10 ans d'âge.

² Source : données régionales 2011 et 2012 transmises depuis décembre 2012 par le ministère de l'Intérieur.

³ Les recettes 2010 cumulaient le 2e versement de la contribution 2009 (versée en fin d'année n-1) et le 1er versement 2010. En 2011 ont été comptabilisés le 2^e versement 2010 (4,5 M€) et les deux versements 2011 (44,5 M€ et 4,4 M€). A partir de 2012 le compte administratif comptabilise les deux versements de l'année concernée (45,5 M€ et 5,2 M€).

Sans ce changement de nature comptable, le produit de la CDA progresserait de 3,9 % en 2012, en lien avec la progression de la masse salariale constatée en 2010.

2.1.2 Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Le montant total des dotations de fonctionnement versées par l'Etat s'est élevé à 703,5 millions d'euros en 2012, contre 678,0 M€ en 2011, soit une hausse de 3,8 % (+25,5 M€).

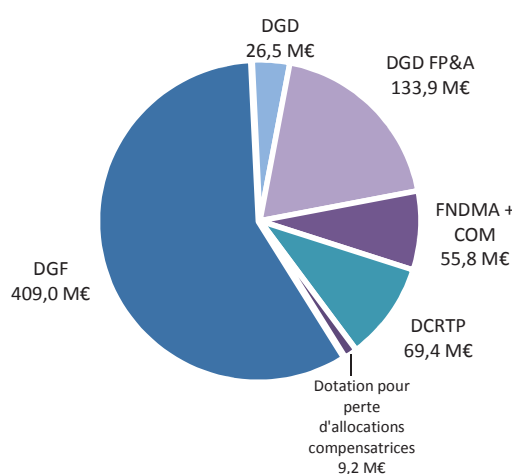
Dotations de fonctionnement de l'Etat, 2011-2012

	CA 2011	CA 2012	Evolution
Dotation globale de fonctionnement	409,0 M€	409,0 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
DGD Aéroports (hors Aéroport d'Avignon)	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
DGD relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage	133,9 M€	133,9 M€	0,0%
FNDMA 1ère section	31,4 M€	14,6 M€	-53,5%
Contrat d'objectifs et de moyens (COM - FNDMA 2e section)	0,0 M€	41,1 M€	-
Dotations de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	67,5 M€	69,4 M€	2,8%
Dotation pour perte d'allocations compensatrices	10,0 M€	9,2 M€	-7,3%
Dotations de l'Etat	678,0 M€	703,5 M€	3,8%
DGD Aéroport d'Avignon (budget annexe)	0,3 M€	0,3 M€	0,0%

Ce dynamisme apparent s'explique par la comptabilisation en 2012 de la recette du contrat d'objectifs et de moyens 2011 (20,5 M€).

Après retraitement du COM et du FNDMA 2011¹, **les dotations de l'Etat stagnent** : la révision à la hausse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP, +1,9 M€) vient compenser la baisse de la dotation pour perte d'allocations compensatrice (-0,8 M€) et du FNDMA (-1,4 M€).

CA 2012- dotations de fonctionnement de l'Etat



¹ Comptabilisation en 2011 des versements 2010 et 2011.

Les dotations de l'Etat relevant de l'enveloppe normée¹ diminuent de 0,1 % (soit -0,7 M€).

Cette baisse est la conséquence du gel, pour la deuxième année consécutive, des concours de l'Etat aux collectivités².

- **La dotation globale de fonctionnement - DGF**

La DGF des régions comprend une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation.

La **dotation de péréquation** est destinée aux régions dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 15 % au potentiel fiscal moyen par habitant des régions (soit 11 régions bénéficiaires en 2012 - 7 régions métropolitaines et 4 régions d'Outre-mer, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'étant pas éligible).

En 2011, la dotation forfaitaire de chaque région avait été diminuée de 0,12 % afin de dégager 6 M€ destinés à financer la progression de la dotation de péréquation.

En 2012, le montant de la dotation de chaque région a été reconduit, en l'attente de la mise en œuvre de nouvelles modalités de répartition de la dotation en fonction du nouveau panier fiscal des régions.

La Région a donc perçu **409,0 M€** en 2012 au titre de la DGF, comme en 2011.

- **La dotation générale de décentralisation - DGD**

En 2004, la DGD a été intégrée à 95 % dans la DGF. La DGD actuelle correspond aux 5 % restants, ainsi qu'aux ajustements liés à la compensation :

- de l'augmentation du barème des redevances des infrastructures ferroviaires (2007) et de la modification du régime de TVA des subventions d'exploitation versées par les régions à la SNCF (2009) ;
- du transfert des lycées à sections binationales intervenu en 2007 (le centre international de Valbonne pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- du transfert des aérodromes civils intervenu en 2007 (soit, pour la Région, l'aéroport d'Avignon et les aérodromes de Berre-La-Fare, Château Arnoux Saint Auban et Mazet de Romanin).

¹ DGF, DGD, DGD FP&A, dotation pour pertes d'allocations compensatrices, DRES.

² En 2011, la loi de finances avait instauré un gel des concours de l'Etat aux collectivités, hors FCTVA, pour une durée de 3 ans. Ce gel est traduit pour la Région par une baisse de 0,1 % des dotations relevant de l'enveloppe normée.

Hors ajustements, et à l'instar des lois de finances pour 2009, 2010 et 2011, la loi de finances pour 2012 a reconduit la non-indexation de la DGD.

La Région a donc perçu en 2012 :

- hors aérodromes transférés, une DGD de **26,2 M€** ;
- au titre des aérodromes transférés, une dotation de **54,0 K€**. La part de la DGD relative à l'aéroport d'Avignon (286,0 K€) est comptabilisée au budget annexe.

- **La dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage**

La dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (ou « DGD formation professionnelle ») regroupe cinq dotations correspondant aux différentes étapes du transfert de compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, initié par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Cette dotation intègre également, depuis 2010, une compensation supplémentaire de 1,074 millions d'euros au titre du droit à compensation des charges afférentes aux personnels chargés de la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans (loi du 7 janvier 1983).

Hors cette compensation supplémentaire, cette dotation avait été gelée en 2010, gel reconduit en 2011 et 2012.

En conséquence, le montant de la DGD « formation professionnelle » perçu en 2012 s'établit à **133,9 M€**, comme en 2011.

- **Le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA)**

La loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 a remplacé le « Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage », créé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, par un compte d'affectation spécial (CAS), sous l'intitulé « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »¹, le sigle restant identique (FNDMA).

Ce « CAS FNDMA », alimenté par une partie des recettes de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage, permet notamment à l'Etat de financer le programme « péréquation entre régions des ressources de la taxe d'apprentissage » et le programme

¹ En application de l'article 21 de la LOLF, un compte d'affectation spéciale retrace « des opérations budgétaires au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées ». Il s'agit donc de mieux identifier les recettes et les dépenses afférentes à une politique publique. Jusqu'à présent, les fonds versés aux régions par le FNDMA au titre des COM n'apparaissaient pas dans le budget de l'Etat.

« contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage » :

I- le premier programme alimente les fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation, sur la base notamment, pour chaque région, du nombre d'apprentis inscrits et la taxe d'apprentissage collectée, dans une logique de péréquation interrégionale.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a bénéficié à ce titre de **14,6 M€**.

II- les ressources du 2^e programme sont réparties entre les régions en fonction des engagements financiers pris par l'Etat dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM).

Pour la période 2011-2015, la recette prévue dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens est de 20,5 M€ par an (contre 12,5 M€ pour la période 2005-2010).

En 2012, la Région a comptabilisé les versements prévus au titre du COM pour les années 2011-2012, soit **41,1 M€**.

Au total, la Région a donc perçu **55,8 M€** au titre du FNDMA 1^{er} et 2^e programmes.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DC RTP**

Depuis 2011, une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, financée par l'Etat, est attribuée aux collectivités perdantes de la réforme.

Cette dotation a pour but de compenser les pertes de recettes subies globalement par chaque niveau de collectivités territoriales suite à la réforme.

Au-delà de 2011, et hors révision en fonction des recettes définitives de CVAE pour l'année 2010, le montant de la DC RTP est figé à sa valeur initiale.

Après attribution de cette dotation, il subsiste, au sein de chaque catégorie de collectivités, des collectivités perdantes ou gagnantes, en raison notamment des effets de la redistribution des ressources. La correction de ces déséquilibres relève d'une compensation entre collectivités, objectif du FNGIR (cf. supra).

En 2012, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a perçu **69,4 millions d'euros** au titre de la DC RTP, montant révisé en hausse par rapport à 2011 (67,5 M€).

- **La dotation pour pertes d'allocations compensatrices**

Jusqu'en 2010, la Région bénéficiait de plusieurs « allocations compensatrices » destinées à compenser les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'Etat, que ce soit en matière de taxe professionnelle (dotation de compensation de la taxe professionnelle – DCTP), de taxes foncières ou de taxe d'habitation (relatives aux personnes de condition modeste, aux zones franches urbaines, aux ZUS, etc.).

En 2011, la réforme de la taxe professionnelle, et les transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités qui en découlent, ont conduit l'Etat à créer, pour les régions et les départements, une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale », qui se substitue aux différentes allocations compensatrices.

Cette dotation continue de jouer le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée : la loi de finances 2011 prévoyait ainsi une baisse de 7,43 % de certaines de ses composantes, effort porté à -14,5 % par la loi de finances 2012.

Au total, la baisse globale de la dotation pour pertes d'allocations compensatrices a atteint 7,3 %, soit une recette de **9,2 M€** en 2012 contre 10,0 M€ en 2011.

2.1.3 Les autres recettes de fonctionnement

- **Subventions, participations et autres**

La Région a perçu 29,3 millions d'euros de recettes diverses (subventions, participations et autres) en 2012, contre 29,0 M€ en 2011 (+0,8 %).

Les principales recettes sont les suivantes :

- participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaires : 12,7 M€, contre 3,7 M€ en 2011, cette hausse s'expliquant par un décalage de comptabilisation¹ ;
- participations et subventions des autres collectivités et de l'Etat : 1,6 M€ (2,6 M€ en 2011) ;
- fonds européens : 9,7 M€, contre 18,4 M€ en 2011 (en 2011, la Région avait perçu 9,2 M€ de recettes au titre de la programmation FSE 2000-2006) ;

¹ Les recettes d'un exercice correspondent en principe aux participations du 3^e trimestre de l'année scolaire n-1 et du 1^{er} semestre de l'année n. En 2011, seules les recettes du 3^e trimestre 2010 ont été titrées. Les recettes correspondant au 1^{er} semestre 2011 ont donc été comptabilisées en 2012.

- organismes divers : 4,8 M€ (4,1 M€ en 2011) – dont AGEFIPH : 2,1 M€ / Pôle Emploi : 2,5 M€.

- **Produits financiers**

La Région a perçu **17,7 M€** de produits financiers en 2012, contre 23,1 M€ en 2011.

Les produits financiers sont essentiellement constitués par les participations diverses (2,5 M€ contre 1,8 M€ en 2011) et par les recettes de swaps, qui ont atteint 15,2 M€ en 2012 (21,2 M€ en 2011).

Recettes et dépenses de swaps 2011-2012

	CA 2011	CA 2012
recettes	21,23 M€	15,21 M€
dépenses	15,70 M€	10,88 M€
solde	5,54 M€	4,33 M€

Le solde des opérations de swaps diminue mais reste largement positif : 4,32 M€ contre 5,5 M€.

- **Produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels augmentent, de 4,2 M€ au CA 2011 à 10,3 M€ au CA 2012. Il s'agit notamment de reversements de trop-perçu.

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement hors emprunts s'établissent à 115,4 millions d'euros en 2012, contre 82,8 M€ en 2011, soit une hausse de 39,4 %.

Ces recettes comprennent notamment :

- **le versement au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

Le FCTVA assure aux collectivités locales, avec un décalage de deux ans, la compensation, à un taux forfaitaire (15,482 %), de la TVA dont elles s'acquittent pour certaines de leurs dépenses d'investissement.

Depuis le plan de relance de 2009, la Région bénéficie toutefois d'un remboursement anticipé (décalage réduit à 1 an) du FCTVA.

En 2012, la Région a donc perçu le FCTVA au titre des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2011, soit **37,4 M€ (-7,9 %)**.

- **la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La DRES est une dotation d'investissement destinée à compenser une partie des dépenses réalisées par les régions au titre de leur compétence en matière de construction et d'équipement des lycées.

En 2008, le calcul de la DRES a été simplifié, et sa progression a été indexée sur le taux d'évolution de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

La DRES joue cependant, au sein de l'enveloppe normée des concours de l'Etat, le rôle de variable d'ajustement. Son montant est donc resté inchangé depuis 2008 : **31,5 M€**.

- **les autres subventions d'équipement : 15,1 M€ (+ 11,6 M€)**

Ce montant inclus notamment des subventions de l'Etat (1,6 M€) et de la SCP¹ (2,6 M€).

En 2012, la Région a également bénéficié d'un versement du FEDER de 10 M€ au titre du cofinancement du fonds JEREMIE.

- **Les autres recettes d'investissement : 31,3 M€ (+ 24,2 M€)**

Il s'agit essentiellement :

- du reversement, par la SNCF, de la TVA perçue dans le cadre du contrat de crédit-bail TER, soit 2,1 M€ ;
- du remboursement d'avances (2,0 M€) ;
- de reversement de subventions d'équipement (25,9 M€) : ce montant exceptionnellement élevé correspond au remboursement par la Caisse d'Epargne (15,4 M€) et la Société Générale (10,1 M€) des avances versées par la Région pour l'acquisition de rames TER avant la conclusion des crédits-baux.

Ces recettes d'investissement complétées par l'épargne nette et l'emprunt participent au financement des investissements régionaux.

¹ Au terme de la convention passée en 2009 entre la Région et la société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), la SCP s'est engagée à reverser à la Région les avances consenties par la collectivité entre 1987 et 1995 (pour un montant total de 3,0 M€), ainsi que la créance de l'Etat sur la SCP (27,8 M€). Ce remboursement a donné lieu à un premier versement de 13,0 M€ en 2010, suivi de 6 versements de 2,6 M€, et d'un dernier versement de 2,2 M€ au plus tard en 2017.

Troisième partie

Les dépenses

3.1 Les dépenses de fonctionnement

En 2012, les dépenses de fonctionnement de la Région ont augmenté de 3,7 %, et atteignent désormais 1 294,5 millions d'euros, contre 1 248,9 M€ en 2011.

Dépenses de fonctionnement 2011-2012

	CA 2011	CA 2012	2012 / 2011	
Dépenses des directions opérationnelles	903,3 M€	928,6 M€	25,2 M€	2,8%
Dépenses des directions fonctionnelles	263,1 M€	279,9 M€	16,8 M€	6,4%
Crédit-bail TER	12,9 M€	12,8 M€	-0,1 M€	-0,5%
Sous-total 1	1 179,3 M€	1 221,3 M€	42,0 M€	3,6%
Charges financières	65,1 M€	60,0 M€	-5,2 M€	-7,9%
Sous-total 2	1 244,5 M€	1 281,3 M€	36,8 M€	3,0%
Charges exceptionnelles	4,4 M€	2,5 M€	-1,9 M€	-42,7%
Provision pour contentieux SNCF	0,0 M€	10,7 M€	10,7 M€	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 248,9 M€	1 294,5 M€	45,6 M€	3,7%

L'évolution des dépenses de fonctionnement résulte principalement de l'augmentation des dépenses d'intervention (+25,2 M€ hors dépenses exceptionnelles) et des dépenses de personnel (+ 12,5 M€ après retraitement, cf. infra).

La diminution des charges financières s'explique par la diminution des dépenses liées aux opérations de swaps, à mettre en regard de la baisse des recettes sur ces mêmes opérations.

Enfin, les charges exceptionnelles¹ diminuent de 1,9 M€, tandis que le CA 2012 enregistre une provision de 10,7 M€ au titre du contentieux avec la SNCF².

Après retraitement des écritures équilibrées en dépenses et en recettes et des pertes sur créances irrécouvrables, les dépenses de gestion progressent de 3,4 %.

Il convient toutefois de prendre en compte l'impact sensible du changement de mode de comptabilisation de la rémunération des stagiaires de la

¹ Charges exceptionnelles : titres annulés sur exercices antérieurs, indemnités à payer suite à jugement, etc.

² Contentieux portant sur l'intégration dans le contrat d'exploitation des TER du coût de la réforme du régime spécial de retraite des cheminots.

formation professionnelle, qui avait conduit à un recul ponctuel des mandatements en 2011 : **hors rémunération des stagiaires, la progression des dépenses de gestion est ramenée à 2,0 % en 2012 (+23,1 M€), contre 4,8 % en 2011.**

3.1.1 Les dépenses d'intervention

L'évolution des dépenses de fonctionnement

En 2012, les dépenses d'intervention (dont charges exceptionnelles) s'élevèrent à 929,4 millions d'euros, contre 904,6 M€ en 2011, soit une augmentation de 2,8 % (+ 25,2 M€).

Dépenses de fonctionnement (crédits de paiement) par direction opérationnelle

	CA 2011	CA 2012
Direction de la prospective et de la démocratie de proximité - DPDP	0,845 M€	1,223 M€
Direction du développement soutenable - DDS	7,751 M€	7,485 M€
Direction de l'eau et de l'agriculture - DEA	16,830 M€	17,534 M€
Délégation évaluation	0,002 M€	0,002 M€
Direction des parcours professionnels - DPP	70,716 M€	67,050 M€
Direction de la formation et de l'apprentissage - DFA	206,398 M€	210,582 M€
Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'ens. Sup. - DERIES	38,674 M€	37,165 M€
Direction des solidarités - DS	96,051 M€	109,153 M€
Direction de la culture - DC	43,980 M€	44,291 M€
Direction des lycées - DLYC	108,427 M€	106,089 M€
Direction du sport et de la citoyenneté - DSC	20,731 M€	19,980 M€
Direction de l'aménagement et de l'habitat - DAH	7,539 M€	4,372 M€
Direction du développement des territoires - DDT	15,968 M€	18,417 M€
Direction des transports et des grands équipements - DTGE	262,363 M€	278,339 M€
Direction des relations internationales et méditerranéennes - DRIM	3,072 M€	2,424 M€
Direction des affaires européennes - DAE	4,896 M€	4,681 M€
Autorité unique de gestion du programme MED	0,407 M€	0,598 M€
Total directions opérationnelles (dont dépenses exceptionnelles)	904,650 M€	929,384 M€

Les hausses de dépenses les plus significatives concernent essentiellement les **transports**, les **formations sanitaires et sociales**, et dans une moindre mesure **le développement des territoires**.

- Les dépenses de fonctionnement de la direction des **transports et grands équipements** se sont élevées à 278,3 M€, soit une augmentation de 16,0 M€ (+ 6,2 %).

Le montant versé par la Région au titre de sa contribution au contrat d'exploitation de la SNCF a atteint **246,0 M€**, contre 236,6 M€ en 2011, soit une hausse de 9,4 M€.

Cette augmentation est notamment due au différentiel d'évolution entre les *recettes* et les *charges* d'exploitation du service TER.

L'augmentation des charges d'exploitation résulte notamment de l'évolution de l'indexation du contrat d'exploitation, ainsi que de l'augmentation de l'offre de service demandée par la Région (amélioration et développement des dessertes), tandis que la réforme tarifaire (gratuité pour les jeunes de moins de 26 ans sur leur trajet domicile-travail) a un impact sur le niveau des recettes.

Par ailleurs, la contribution régionale aux lignes express régionales a progressé de 3,1 M€, et la contribution au budget annexe « Chemins de fer de Provence » de 1,9 M€.

- Au sein de la direction des solidarités, les dépenses concernant les **formations sanitaires et sociales** ont atteint 92,5 M€, en hausse de 11,3 M€ (+ 14 %).

Cette évolution est alimentée par :

- l'augmentation du nombre de places en formations paramédicales (+4,3 M€),
- le coût des aides individuelles (+5,9 M€), qui progresse sous l'effet de l'augmentation des places en formation et de l'alignement du montant des bourses régionales sur celui des bourses de l'enseignement supérieur.

- La direction du développement des territoires a mobilisé 18,4 M€, en progression de 2,4 M€, notamment en raison de l'augmentation des financements consacrés aux parcs naturels régionaux (+1,2 M€).

Les dépenses de fonctionnement des autres directions sont soit stabilisées, soit en baisse.

La progression de 4,2 M€ constatées en matière de formation professionnelle et d'apprentissage résulte des changements de mode de comptabilisation de la rémunération des stagiaires.

Hors rémunération des stagiaires, les dépenses de cette direction sont en baisse, conséquence de la révision de la dotation THR (« transport, hébergement et restauration des apprentis »), versée aux CFA à destination des apprentis.

La baisse de 2,4 M€ des dépenses de la direction des lycées résulte essentiellement de la diminution des honoraires pour travaux : les dotations aux lycées publics et privés ont progressé de 2 M€, et le nouveau dispositif « tarification sociale dans les établissements » a mobilisé 1,7 M€.

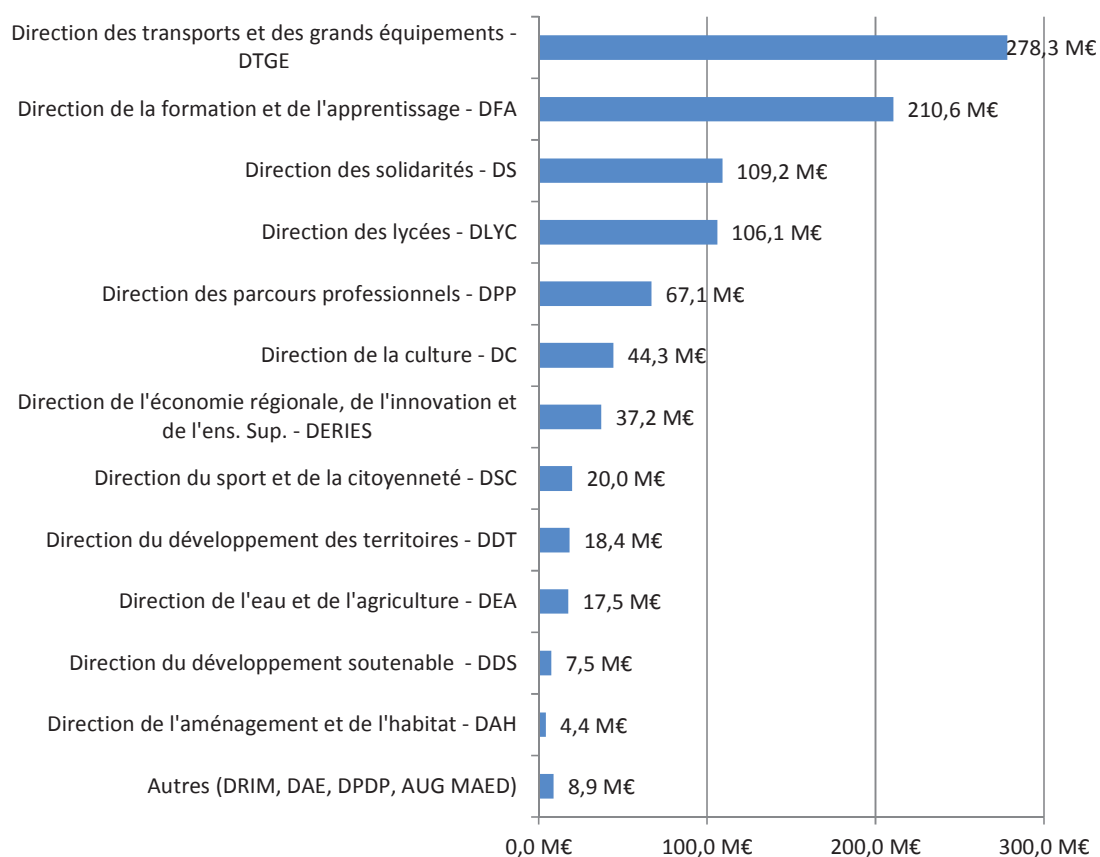
L'évolution des autorisations d'engagement

Le montant des AE affectées par les directions opérationnelles en 2012 s'élève à 928,6 M€ hors votes à nouveau, contre 938,4 M€ en 2011, soit une baisse de 1,0 %.

Il faut toutefois prendre en compte les changements de modalités dans le versement des dotations des CFA, ayant pour conséquence une baisse exceptionnelle de 17,9 M€ des affectations d'AE par rapport à 2011.

Les transports constituent le premier poste d'affectation des AE avec 278,3 M€, suivi par la formation professionnelle et l'apprentissage (210,6 M€), les solidarités (109,2 M€, dont les formations sanitaires et sociales : 93,3 M€) et les lycées (106,1 M€).

Autorisations d'engagement affectées en 2012 par direction opérationnelle



3.1.2 Les dépenses de personnel et de gestion

Dépenses de fonctionnement des directions fonctionnelles

	CA 2011	CA 2012
Direction des ressources humaines - DRH	214,980 M€	228,302 M€
Direction des affaires juridiques et des assemblées - DAJA	8,704 M€	8,600 M€
Direction de l'information - DINF	8,946 M€	8,802 M€
Direction des services généraux - DSG	25,692 M€	27,260 M€
Direction des systèmes d'information - DSI	1,769 M€	2,162 M€
Direction des finances et du contrôle de gestion - DFCG (1)	3,050 M€	4,335 M€
DGS (Protocole / Presse / MAQ)	0,634 M€	0,407 M€
Total directions fonctionnelles (dont dépenses exceptionnelles)	263,776 M€	279,869 M€

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'établissent à **228,3 M€**, soit une progression de 13,6 M€ (+6,5 %) par rapport à 2011.

Après retraitement des écritures équilibrées en dépenses et en recettes¹, la hausse s'établit à 5,9 % (+12,5 M€).

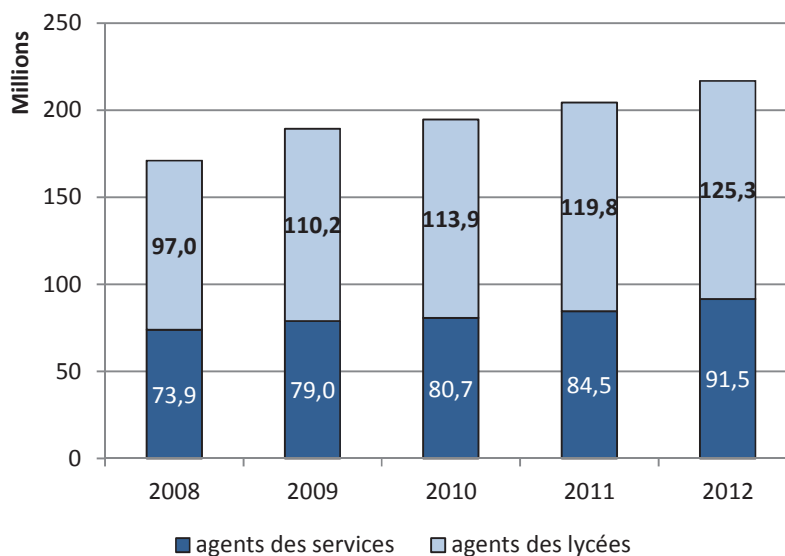
Cette progression s'explique par :

- le glissement vieillesse technicité ou GVT (hausse des dépenses de personnel liée à l'augmentation de la moyenne d'âge des effectifs et du niveau de qualification) ;
- les hausses successives du SMIC : +2,1 % en décembre 2011, +0,3 % en janvier 2012 et +2,0 % en juillet 2012 ;
- le contrat social de mandature : titres restaurants, revalorisation du régime indemnitaire, recrutement de 25 agents dans les lycées ;
- l'augmentation des effectifs en 2012 : 59 agents des lycées (hors CSM) et 33 agents des services dont 25 pour l'équipe de titulaires remplaçants de catégorie B ;
- l'effet en année pleine des recrutements 2011 (51 agents des services et 39 agents des lycées).

La part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement s'établit à 17,6 % en 2012, contre 17,2 % en 2011.

¹ Ces écritures équilibrées en recettes et en dépense sont relatives aux modalités de paiement et de recouvrement des parts salariales dans le cadre des titres restaurant, des mutuelles, des chèques vacances et des abonnements aux transports de la RTM et de la SNCF.

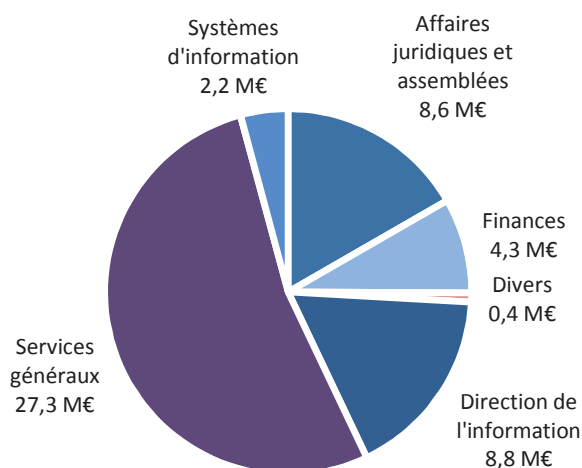
Evolution de la masse salariale 2008-2012 (chapitre 012 / hors écritures équilibrées)



Les autres dépenses de gestion

Les dépenses communes liés au fonctionnement de l'institution régionale s'élevèrent, en 2012, à **51,6 M€** soit une augmentation de 2,8 M€ (+5,7 %) par rapport à 2011.

CA 2012 - Répartition des dépenses de gestion



Les **services généraux** (locations de biens mobiliers et immobiliers, fluides, gardiennage, nettoyage, carburant, entretien et réparation, affranchissement, etc.) constituent le premier poste de dépenses avec 27,3 M€, en augmentation de 1,6 M€ par rapport à 2011 (+6,1 %), essentiellement du fait du coût des locations immobilières¹

¹ Locations immobilières : +1,9 M€, dont comptabilisation des loyers du premier trimestre 2013 : + 1,1 M€ / effet en année pleine de la location des bureaux de Thyrapolis : + 0,8 M€.

Le deuxième poste de dépenses est constitué des dépenses de **communication** (annonces et insertions, fêtes et cérémonies, publications, honoraires), et s'élève à 8,8 M€ en 2012, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2011.

Les dépenses de la **Direction des affaires juridiques et des assemblées**, qui comprend le service « indemnités, formation, déplacements des conseillers régionaux », atteignent 8,6 M€, en baisse de 1,2 %.

Les dépenses de la **direction des systèmes d'information**, consacrées aux moyens informatiques et bureautiques, s'élèvent à 2,1 M€, en hausse de 0,4 M€.

Enfin, les dépenses de la **direction des finances et du contrôle de gestion** progressent de 1,2 M€ (créances admises en non-valeur : +0,8 M€ / frais bancaires liés aux émissions obligataires +0,6 M€).

3.2 Les dépenses d'investissement

Tous budgets confondus, les dépenses d'investissement de la Région ont atteint 518,9 M€ en autorisations de programme (hors votes à nouveau¹) et 556,0 M€ en crédits de paiement.

CA 2012 - Dépenses globales d'investissement (cumul des trois budgets)

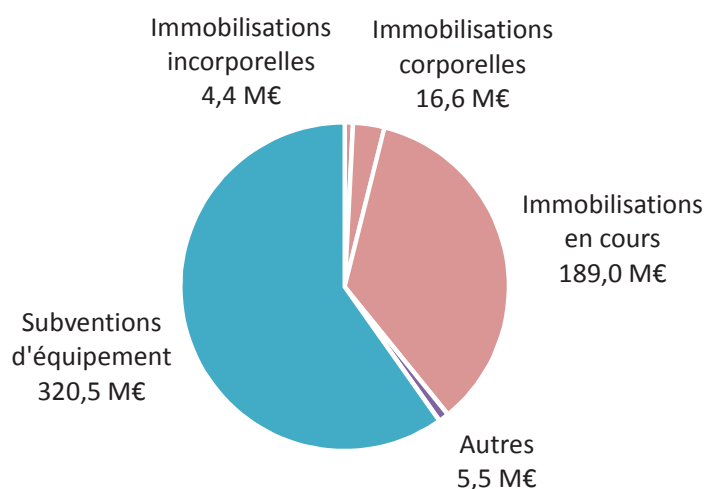
Dépenses d'investissement hors dette	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	2011	2012	2011	2012
Budget principal	557,7 M€	507,1 M€	526,4 M€	536,0 M€
Chemins de fer de Provence	14,2 M€	8,0 M€	31,7 M€	16,9 M€
Aéroport d'Avignon	1,9 M€	3,7 M€	1,7 M€	3,1 M€
Total	573,8 M€	518,9 M€	559,8 M€	556,0 M€

Sur le seul budget principal, les dépenses réelles d'investissement (hors emprunts et dettes assimilées) se sont élevées à 536,0 M€ en 2012, en hausse de 1,8 % par rapport à 2011 (+9,6 M€).

La part des subventions d'équipement versées représente près de 60 % des dépenses d'investissement (320,5 M€), contre 39,2 % pour les immobilisations, c'est-à-dire les investissements réalisés sur le patrimoine de la collectivité (210,0 M€).

¹ Votes à nouveau : en 2011 et 2012, un certain nombre d'opérations devenues caduques pour des raisons de délai ont fait l'objet d'une procédure de « vote à nouveau ». D'un point de vue budgétaire, les AP-AE correspondantes ne constituent pas des engagements nouveaux pour la Région, et doivent donc être retraitées.

CA 2012 - budget principal dépenses d'investissement par nature (hors dette)



La progression des dépenses d'investissement concerne essentiellement les transports et grands équipements, et dans une moindre mesure la culture et la direction des lycées :

- Transports et grands équipements : la forte hausse des dépenses (+31,6 M€) se répartit entre infrastructures routières (+15,9 M€ : financement de la L2, tunnel de Toulon, travaux routiers des départements alpins et du Vaucluse), pôles d'échanges (+5,0 M€), infrastructures ferroviaires (+9,1 M€) et opération Euroméditerranée (+3,9 M€) ;
- Culture : la hausse de 5,3 M€ s'explique à hauteur de 2,4 M€ par le transfert du fonds cinéma en section d'investissement, le solde par la progression des paiements sur le programme « patrimoine » (dont la participation au MUCEM) ;
- Lycées : la hausse modérée des dépenses d'investissement (+2,3 M€) concerne notamment l'amélioration des conditions d'accueil (programme A 210), la maintenance (A 320) et les travaux de câblage (A 920). Les dépenses relatives aux constructions neuves diminuent (travaux en voie d'achèvement), tandis que les dépenses d'équipement retrouvent leur étiage habituel.

Les dépenses d'investissement des autres directions sont soit stables, soit en légère diminution.

La forte baisse des dépenses d'investissement de la DERIES (-19,4 M€) s'explique essentiellement par les dépenses exceptionnelles intervenues en 2011 : Fonds de garantie JEREMIE (20,0 M€), abondement des fonds de garantie (OSEO, PRCE, PRTE), participation au capital de la SAS Paca Investissement.

En matière de recherche et d'enseignement supérieur, les dépenses d'investissement progressent de 9,3 M€, notamment sur le programme « pôles de compétences universitaires et scientifiques ».

Les dépenses d'investissement des directions fonctionnelles

Les dépenses d'investissement des directions fonctionnelles diminuent, passant de 5,3 M€ à 4,3 M€. La hausse des dépenses sur la direction des systèmes d'information est plus que compensée par la baisse des dépenses sur la direction des services généraux.

Dépenses d'investissement (crédits de paiement) par direction

	CA 2011	CA 2012
Direction des ressources humaines - DRH	0,084 M€	0,070 M€
Direction des affaires juridiques et des assemblées - DAJA	0,012 M€	0,001 M€
Direction des services généraux - DSG	3,247 M€	1,073 M€
Direction des systèmes d'information - DSI	1,817 M€	3,080 M€
Direction des finances et du contrôle de gestion - DFCG (1)	0,184 M€	0,056 M€
Total directions fonctionnelles	5,344 M€	4,280 M€
Direction de la prospective et de la démocratie de proximité - DPDP	0,269 M€	0,230 M€
Direction du développement soutenable - DDS	7,735 M€	7,164 M€
Direction de l'eau et de l'agriculture - DEA	34,818 M€	33,133 M€
Direction des parcours professionnels - DPP	0,406 M€	0,309 M€
Direction de la formation et de l'apprentissage - DFA	1,592 M€	1,855 M€
Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'ens. Sup. - DERIES	72,415 M€	52,977 M€
Direction des solidarités - DS	9,660 M€	8,039 M€
Direction de la culture - DC	8,927 M€	14,209 M€
Direction des lycées - DLYC	189,900 M€	192,168 M€
Direction du sport et de la citoyenneté - DSC	3,468 M€	2,912 M€
Direction de l'aménagement et de l'habitat - DAH	58,409 M€	52,092 M€
Direction du développement des territoires - DDT	9,085 M€	12,716 M€
Direction des transports et des grands équipements - DTGE	121,501 M€	153,097 M€
Direction des relations internationales et méditerranéennes - DRIM	0,229 M€	0,039 M€
Direction des affaires européennes - DAE	2,641 M€	0,747 M€
Total directions opérationnelles	521,055 M€	531,688 M€
Total général	526,398 M€	535,968 M€

Les autorisations de programme

En 2012, le montant des autorisations de programme affectées a atteint 543,5 M€¹ (507,1 M€ hors votes à nouveau), contre 566,0 M€ en 2011 (557,7 M€ hors votes à nouveaux).

Les affectations d'AP sont donc en baisse de 9,1 % hors votes à nouveau (-50,5 M€).

¹ Montants prenant en compte les désaffectations d'AP entreprises lors des campagnes d'annulation de subvention et les régularisations

Les lycées (148,9 M€) et les transports et les grands équipements (131,4 M€) concentrent toujours plus de la moitié des AP affectées, mais cette proportion est en diminution régulière (51,6 % des AP affectées en 2012, contre 53,7 % en 2011 et 59,8% en 2010).

Le montant des AP affectées hors votes à nouveau est en baisse de 16,9 M€ pour la direction des lycées (-10,2 %), et également de 16,9 M€ pour les transports et les grands équipements (-12,5 %).

L'aménagement et l'habitat (82,4 M€) et l'économie-enseignement supérieur (69,4 M€) constituent le 2^e grand pôle en matière d'investissement, avec près d'un tiers des AP affectées.

Hors votes à nouveau, les affectations de diminuent de 10,2 M€ sur l'aménagement et l'habitat (-13,6 %). La baisse des affectations de la DERIES (-15,0 M€) s'explique par les affectations exceptionnelles intervenues en 2011 (cf. supra).

Les autres directions représentent 20,5 % des AP affectées (17,6 % en 2011).

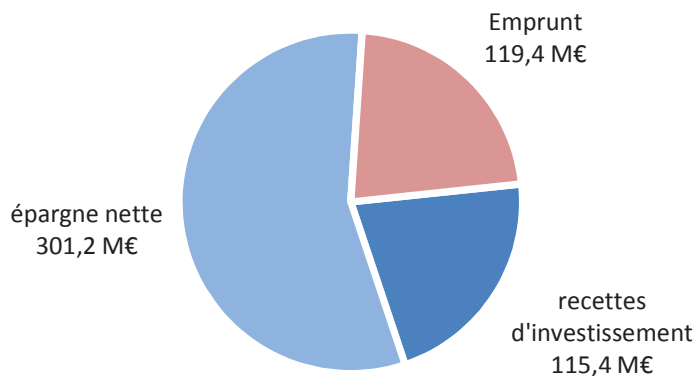
Autorisations de programme affectées en 2012 par direction opérationnelle



Le financement des investissements

En 2012, la capacité de financement des investissements de la Région, qui repose sur l'épargne nette et les recettes réelles d'investissement, a atteint **416,6 M€**, contre 375,0 M€ en 2011, et a permis de couvrir 77,7 % des dépenses réelles d'investissement hors remboursement du capital de la dette (71,2 % en 2011).

Le financement des investissements en 2012



Alors que les dépenses d'investissement ont progressé, la hausse des recettes et la légère amélioration de l'épargne nette ont permis de limiter l'emprunt nécessaire au financement de l'investissement à 119,4 M€, contre 151,4 M€ en 2011.

Quatrième partie

La gestion de la dette et de la trésorerie

Alors que 2011 s'était achevé sur un blocage complet du marché des capitaux et sur une offre restreinte et coûteuse sur le marché bancaire, l'année 2012 s'est révélée beaucoup plus accommodante en matière de financements.

Les taux d'intérêts à court et long terme ont continué de reculer : le taux de swap à 10 ans, qui sert de référence à la détermination des taux fixes, a perdu 90 points de base, et oscillé entre 2,40% et 1,50 %, tandis que l'Eonia, qui représente l'index de référence en matière de trésorerie, a cédé plus de 30 points de base.

Si le désengagement des banques traditionnelles s'est poursuivi, les opportunités sur l'obligataire ont été plus nombreuses, et les conditions financières toujours plus compétitives.

Dans ces conditions, la Région a procédé à deux opérations obligataires qui ont permis d'assurer l'essentiel du financement de l'exercice.

La première émission, en janvier 2012, a porté sur 52,0 M€. La seconde émission, en juillet 2012, a porté sur 119,5 M€, et présente la particularité d'être labellisée « Investissement socialement responsable » (ISR), concrétisant ainsi l'engagement de la collectivité régionale en matière de développement durable et de cohésion sociale.

Au total, la Région a mobilisé 187,5 M€ en 2012, dont un emprunt bancaire de 15,0 M€ provenant de l'enveloppe d'urgence débloquée par la Caisse des dépôts et consignation et négociée en fin d'année 2011.

4.1 La dette de la Région au 31 décembre 2012

L'encours de la dette hors crédit-bail atteint 1 809,6 millions d'euros au 31 décembre 2012, contre 1 749,5 M€ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 60,0 M€ sur l'exercice (+ 3,4 %)¹.

Cet encours est constitué de dette bancaire classique (1 317,8 M€), de dette obligataire (300,7 M€) et de dette revolving (191,0 M€)².

¹ Les données relatives à la dette intègrent les opérations réalisées au titre du budget annexe « Chemins de fer de Provence ».

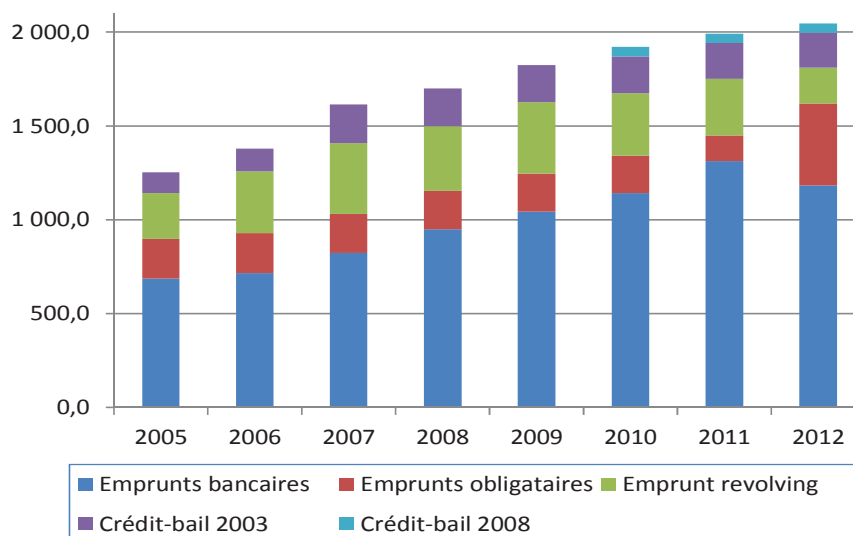
² L'emprunt revolving est un produit mixte, qui présente les caractéristiques d'un emprunt budgétaire, permettant d'équilibrer le compte administratif, tout en autorisant, comme une ligne de trésorerie, des mises à disposition de fonds, avec possibilités de retraitage. En 2012, 111,0 M€ ont été réalisés en recettes et 166,0 M€ en dépenses.

Evolution détaillée de l'endettement en 2012

Capital restant dû au 31/12/2011	1 749,5 M€
Mobilisation emprunts revolving	111,0 M€
Amortissement emprunts revolving	-166,0 M€
Mobilisation des emprunts	187,5 M€
Amortissement des emprunts	-75,5 M€
Revalorisation emprunts obligataires	3,0 M€
Capital restant dû au 31/12/2012	1 809,6 M€

Après prise en compte des contrats de crédit-bail, l'encours total de la dette régionale atteint **2 044,9 M€** au 31/12/2012.

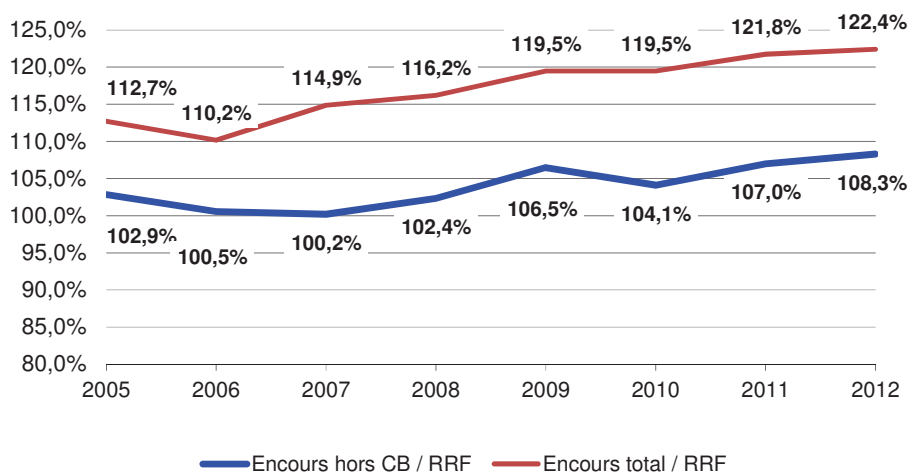
Encours total de la dette, 2006-2012



Le taux d'endettement

Le ratio de taux d'endettement, qui figure dans les onze ratios produits en annexe au compte administratif, rapporte l'encours de la dette aux recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'endettement 2005-2012

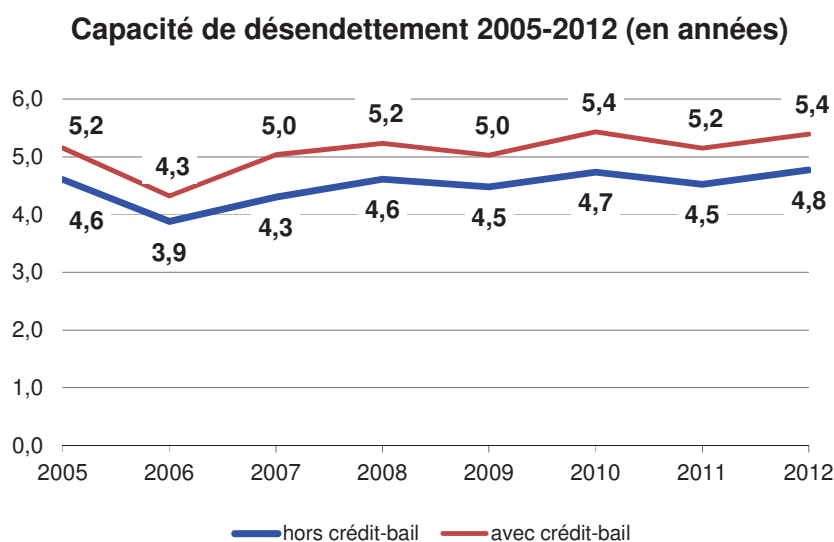


Fin 2012, ce taux atteint **108,3 %**, contre 107,0 % fin 2011 (respectivement 122,4 % et 121,8 % si l'on intègre le crédit-bail dans l'encours total).

La capacité de désendettement se dégrade légèrement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute¹.

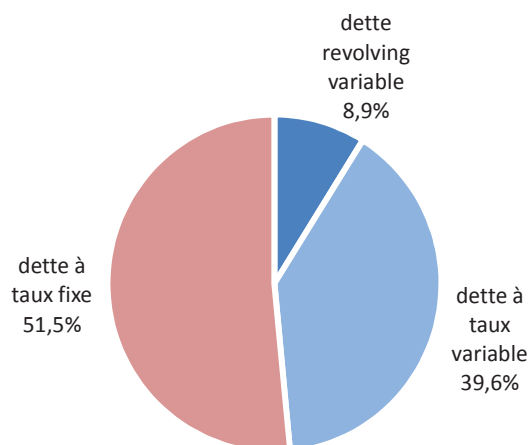
Du fait de la diminution de l'épargne brute, la capacité de désendettement de la collectivité se dégrade légèrement en 2012, passant de 4,5 années à **4,8 années** (respectivement 5,2 et 5,4 après intégration des crédits-baux dans l'encours total).



Les principaux indicateurs de la dette

- La structure de la dette est désormais majoritairement orientée à taux fixe (51,5 %). Les emprunts réalisés en 2012 l'ont tous été à taux fixe. 48,5 % de l'encours de la dette est positionné sur des taux variables.

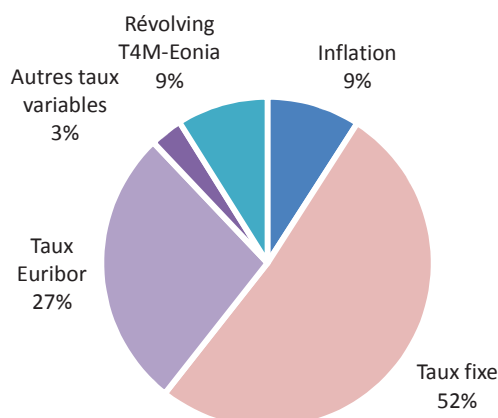
Structure de la dette après swaps au 31-12-2012



¹ Mesurée en années, la CdD est égale au rapport entre l'encours de la dette au 31 décembre de l'année et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

- La Région diversifie au maximum ses indexations, en vue d'une meilleure répartition des risques.

Structure de la dette par indexation au 31-12-2012



- Le taux moyen de la dette est toujours très bas et se réduit encore, passant de 2,77 % à 2,42 % sous l'effet de la baisse des taux variables.
- La durée de vie moyenne des emprunts est de 9 ans et 9 mois.

4.2 L'exécution des crédits en matière de dette

	Dépenses		Recettes	
	Crédits votés	Réalisations	Crédits votés	Réalisations
Investissement				
Emprunts 1641+163	80,6 M€	75,5 M€	238,7 M€	186,5 M€
Revolving 16441+16449	1 012,7 M€	363,0 M€	1 064,0 M€	309,0 M€
refinancement 166	120,0 M€	0,0 M€	120,0 M€	0,0 M€
Total	1 213,3 M€	438,5 M€	1 422,7 M€	495,5 M€
Emprunt obligataire 1632 (opération d'ordre)	0,0 M€	0,0 M€	3,3 M€	3,0 M€
Fonctionnement				
Charges et produits liés à la dette et à la trésorerie	67,5 M€	60,5 M€	15,6 M€	16,0 M€
Emprunt obligataire 66111 (opération d'ordre)	3,3 M€	3,0 M€	0,0 M€	0,0 M€

Un contrat bancaire et deux émissions obligataires

Un nouveau contrat de prêt et deux émissions obligataires ont été finalisés au cours de l'exercice, pour un montant global de 186,5 M€ à taux fixe.

- un prêt bancaire de 15,0 M€ au taux de 4,51 % sur 15 ans auprès de la CDC ;
- un emprunt obligataire de 52,0 M€ au taux de 4,15 % sur 11 *ans in fine* dirigé par HSBC ;

- un emprunt obligataire de 119,5 M€ au taux de 3,60 % sur 12 *ans in fine* co-arrangé par CACIB et HSBC.

Ce dernier emprunt a été émis dans le cadre du programme d'émissions de titres «EMTN» (Euro Medium Term Notes) mis en place par la Région, à destination des «investisseurs qualifiés», tels que les banques, les sociétés d'assurances, les sociétés de gestion et éventuellement les particuliers.

Ce programme fixe un cadre juridique et définit les conditions d'émission des EMTN. Il permet à l'émetteur d'accéder ensuite de façon rapide au marché sur une base continue, au gré de ses besoins de financement.

Les frais financiers liés à la dette et à la trésorerie

44,6 M€ ont été consacrés aux intérêts de la dette en 2012 (intérêts des emprunts, des emprunts revolving et solde des swaps), soit une hausse limitée à 1,2 % (+ 0,5 M€).

Hors solde des swaps (toujours positif mais en recul : 4,3 M€ contre 5,5 M€ en 2011), les frais financiers diminuent légèrement (-1,4 %).

La forte progression des intérêts courus non échus (ICNE : +2,41 M€) est la conséquence d'emprunts souscrits plus tôt dans l'exercice.

Au total, l'impact de l'augmentation de l'encours de la dette sur les charges financières a donc été plus que compensé par la baisse importante des taux à court terme (EONIA et Euribor).

Charges financières liées à la dette et à la trésorerie 2011-2012

	CA 2011	CA 2012		
		budget principal	budget annexe CdF	total
Emprunts	45,0 M€	43,2 M€	0,5 M€	43,8 M€
Intérêts courus non échus - ICNE	0,5 M€	2,9 M€	0,0 M€	2,9 M€
Billets de trésorerie	0,5 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€
Emprunt revolving	3,5 M€	2,1 M€	0,0 M€	2,1 M€
Solde des swaps	-5,5 M€	-4,3 M€	0,0 M€	-4,3 M€
Total	44,1 M€	44,1 M€	0,5 M€	44,6 M€

Les remboursements en capital

Le remboursement en capital a atteint 75,5 M€ en 2012, après 94,4 M€ en 2011.

Cette baisse s'explique par le remboursement d'un emprunt *in fine* de 30 M€ en 2011. Le remboursement au titre des seuls emprunts amortissables et obligataires progresse de 11,0 M€.

4.3 Une gestion active de la dette qui a permis d'amortir les effets de la crise

4.3.1 Le recours aux lignes revolving et billets de trésorerie pour gérer la trésorerie

Les conditions de financement attractives (marges bancaires et index EONIA extrêmement bas) sur ces deux instruments financiers ont conduit la Région à y recourir de façon importante.

Au total, 600 M€ d'émissions de billets de trésorerie ont été réalisées, tandis que les tirages sur les lignes revolving ont atteint 1 405 M€ (contre 1 459 M€ de remboursement).

A noter que DEXIA a exercé la clause de révocation prévue dans les contrats revolving, mettant fin à un prêt de 50 M€ et obligeant la Région à consolider dès 2012 un emprunt de 55 M€.

A partir de 2013, 120 M€ supplémentaire perdront leur caractère revolving et seront consolidés sur EONIA au même niveau de marge.

Dans ces conditions, le disponible sur les crédits revolving s'est fortement réduit. En 2013, la Région disposera d'une possibilité de tirage d'environ 260 M€.

4.3.2 Les swaps

Le niveau très bas des taux d'intérêts à court et à long terme n'a pas permis à la Région de profiter d'opportunités en matière de swap.

Une seule opération a été réalisée au mois d'avril, au moment de la forte baisse des taux longs.

Cette opération a été conclue avec la Société Générale dans le but de positionner l'encours concerné à taux fixe. Sur la base de 66,7 M€, la Région paie un taux fixe égal à 1,6975 %, et reçoit Euribor 12 mois préfixé – 0,702 % jusqu'au 21/11/2030.

Cette opération aura permis de faire évoluer le taux fixe par rapport à la dernière opération de 3,057 % à 1,6975 %, soit une amélioration de 1,3595 % - et près de 9,8 M€ d'économie d'intérêts.

Plus globalement, quatre swaps auront ramené, sur cet encours, le taux fixe de 3,56 % à 1,69 %, soit une économie budgétaire de plus de 13,6 M€ sur la durée résiduelle.

4.3.3 Un élargissement des prêteurs de la Région

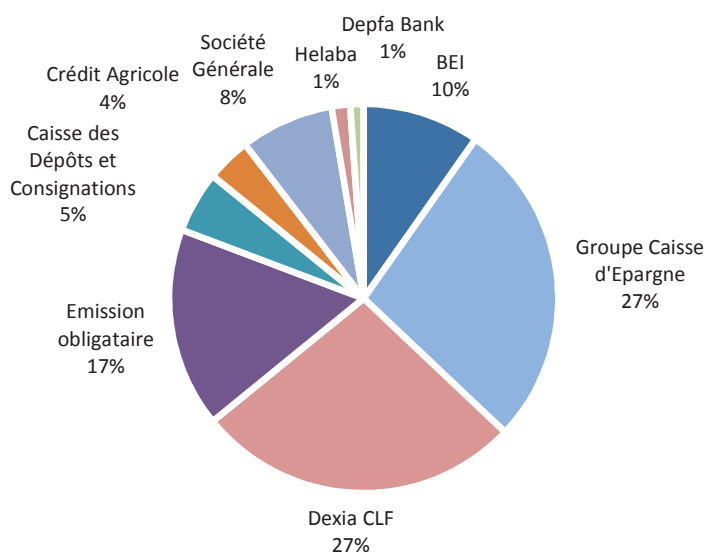
La Région Provence-Alpes-Côte D'Azur compte huit prêteurs, parmi lesquels DEXIA et le groupe Caisse d'Epargne occupent une place prépondérante.

En sus des établissements bancaires, la Région, par le biais des deux émissions réalisées au cours de l'exercice, a attiré des investisseurs institutionnels français et européens.

Les prêteurs non bancaires représentent désormais 17% de l'encours.

On peut ajouter à cette liste BNP Paribas, Royal Bank of Canada, Barclays et HSBC, établissements avec lesquels la Région traite ses opérations de swaps.

Répartition de l'encours par prêteur au 31/12/2012



4.3.4 Le financement des rames TER

La Région a financé ses acquisitions de rames TER au moyen de quatre crédits-baux.

Deux contrats ont été signés avec Dexia Flobail en 2003 et 2008 (le premier finance 35 rames TER pour une valeur estimée à 210 M€, le second concerne 10 rames TER pour un montant de l'ordre de 53 M€).

Deux autres contrats ont été négociés en 2011 et 2012 pour financer 26 nouvelles rames TER : le premier contrat avec la Société générale porte sur 16 rames pour un montant de 180 M€, le second contrat avec le groupe Caisse d'épargne porte sur 10 rames pour un budget de 75 M€.

Au titre du contrat de crédit-bail conclu avec DEXIA Flobail en 2003, la Région a versé 11,8 M€ TTC de loyers, et récupéré 2 M€ de TVA de la part de la SNCF en vertu du principe de droit déduction de la TVA.

Au titre du contrat de crédit-bail conclu avec DEXIA Flobail en 2008, la Région a versé 1 M€ TTC de loyers, et récupéré 0,1 M€ de TVA.

Les deux derniers contrats n'ont donné lieu à aucun versement en 2012.

Cinquième partie

Le bilan et la situation patrimoniale

Le bilan de la Région (budget principal), établi par le Payeur régional, présente la situation patrimoniale de la collectivité au 31 décembre 2012, et met en regard l'actif de la collectivité (ce que possède la Région) et le passif (les moyens de financement).

5.1 L'analyse de l'actif

L'actif de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est composé de l'actif immobilisé (4 232,5 M€) et de l'actif circulant (180,2 M€).

L'actif immobilisé comprend :

- **les immobilisations incorporelles** pour un montant brut de 2 237,0 M€ et un montant net après amortissement de **1 672,4 M€** (+132,3 M€ par rapport à 2011). Ces immobilisations correspondent pour l'essentiel aux subventions d'équipement versées à des tiers.
- **les immobilisations corporelles** : elles incluent les terrains et les bâtiments propriétés de la Région (siège administratif et lycées essentiellement), ainsi que les équipements destinés aux services et aux lycées de la Région.

En 2012, le montant des immobilisations corporelles a atteint 3 072,8 M€ en valeur brute, et **2 460,5 M€** en valeur nette après amortissement (+ 109,6 M€).

- **les immobilisations financières** atteignent **99,5 M€** au 31 décembre 2012, soit une hausse de 3,1 M€ alimentée par les prêts et avances remboursables consentis par la Région (avances remboursables : +2,7 M€) et les droits acquis dans le capital d'organismes privés (+0,3 M€¹).

¹ Participation à l'augmentation de capital de la société PARGEST à hauteur de 299 999,40 € (délibération n° 12-1325 du 29 octobre 2012).

LE BILAN DE LA REGION AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF				
en millions d'euros	2011 net	2012 brut	Amortissements et provisions	2012 net
Immobilisations incorporelles	1 540,1 M€	2 237,0 M€	564,6 M€	1 672,4 M€
dont subventions d'équipement versées	1 534,1 M€	2 218,4 M€	555,1 M€	1 663,2 M€
Immobilisations corporelles	2 350,9 M€	3 072,8 M€	612,2 M€	2 460,5 M€
terrains	8,4 M€	10,6 M€	0,0 M€	10,6 M€
constructions	860,6 M€	1 190,0 M€	381,7 M€	808,3 M€
immobilisations en cours	1 420,2 M€	1 596,5 M€	0,0 M€	1 596,5 M€
autres immobilisations corporelles	61,6 M€	275,6 M€	230,5 M€	45,1 M€
Immobilisations financières	96,4 M€	99,5 M€	0,0 M€	99,5 M€
Sous-total actif immobilisé	3 987,4 M€	5 409,3 M€	1 176,8 M€	4 232,5 M€
Créances court terme	118,5 M€	118,5 M€	0,2 M€	118,3 M€
Disponibilités	27,1 M€	61,9 M€	0,0 M€	61,9 M€
Sous-total actif circulant	145,5 M€	180,4 M€	0,2 M€	180,2 M€
Comptes de régularisation	5,5 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
TOTAL ACTIF	4 138,5 M€	5 589,8 M€	1 177,0 M€	4 412,7 M€

PASSIF				
	2011			2012
Fonds propres	2 327,8 M€			2 525,0 M€
Dotations	44,9 M€			44,9 M€
Fonds globalisés (FCTVA)	556,6 M€			594,1 M€
Excédents de fonctionnement capitalisé (réserves)	2 120,8 M€			2 501,2 M€
Reports à nouveau	54,5 M€			54,9 M€
Résultats de l'exercice	380,7 M€			375,4 M€
Subventions transférables	52,5 M€			39,4 M€
Différences sur réalisation d'immo. + neutralisation	-912,2 M€			-1 133,9 M€
Subventions non transférables	29,9 M€			49,1 M€
Provisions pour risques	0,0 M€			10,5 M€
Dettes financières à long terme	1 721,8 M€			1 784,1 M€
emprunts auprès des établissements de crédits	1 576,8 M€			1 467,3 M€
emprunts obligataires	131,9 M€			300,7 M€
emprunts et dettes financières divers	13,1 M€			16,1 M€
Sous-total capitaux permanents	4 049,6 M€			4 319,7 M€
Dettes fournisseurs	6,4 M€			11,3 M€
Autres dettes à court terme	62,1 M€			62,7 M€
Sous-total dettes financières à court terme	68,6 M€			74,0 M€
Comptes de régularisation	20,3 M€			19,1 M€
TOTAL PASSIF	4 138,5 M€			4 412,7 M€

L'actif circulant est constitué par :

- **les créances à court terme** qui représentent un volume global de **118,3 M€** au 31 décembre 2012, en légère baisse : fournisseurs et comptes rattachés (avances sur commandes : 48,6 M€), redevables et comptes rattachés (0,2 M€), opérations d'investissement sous mandat (61,7 M€), créances sur l'Etat et autres collectivités publiques (3,4 M€), débiteurs divers (4,4 M€) notamment.
- **les disponibilités** (compte au Trésor) : **61,9 M€** au 31 décembre 2012, en hausse de 34,8 M€ par rapport à 2011.

Au cours de l'année 2012, le solde moyen de trésorerie s'est établi à **5,3 M€**.

5.2 L'analyse du passif

Le passif de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur permet de constater la structure du financement de la collectivité.

- **Les fonds propres**, c'est-à-dire l'ensemble des ressources non empruntées, s'élèvent à **2 525,0 M€**, en progression de 197,2 M€ par rapport à 2011.
- La provision pour risques s'élève à 10,5 M€ (provision constituée en 2012 afin de couvrir la charge éventuelle du contentieux avec la SNCF relatif à l'impact de la réforme du régime de retraite des cheminots sur le contrat d'exploitation des TER).
- **Les dettes financières à long terme** atteignent **1 784,1 M€¹** au 31 décembre 2012, contre 1 721,8 M€ au 31 décembre 2011, soit une progression de 62,3 M€.
- **Les dettes financières à court terme** s'établissent à **74,0 M€**, en baisse de 5,4 M€ : créances vis-à-vis des fournisseurs et comptes rattachés (14,4 M€), de l'Etat et des autres collectivités publiques (15,8 M€), opérations d'investissement sous mandat (28,6 M€), créditeurs divers (11,5 M€) notamment.
- Enfin, le montant des **comptes de régularisation** s'élève à **19,1 M€**, contre 20,3 M€ fin 2011 (-1,1 M€). Il s'agit essentiellement d' « autres recettes à régulariser » (16,4 M€), les recettes perçues avant émission de titres (dotations et recettes fiscales à régulariser) s'établissant à 1,8 M€.

¹ Ce montant correspond au total du compte 16 (emprunts et dettes assimilées) du budget principal, et ne prend pas en compte l'emprunt du budget annexe des Chemins de fer de Provence.

**Budget annexe
« Chemins de fer de Provence »**

**Présentation du
compte administratif 2012**

Les Chemins de fer de Provence

La ligne des Chemins de fer de Provence, connue également sous le nom de « train des pignes », relie Nice à Digne.

Elle assure dans sa partie basse, de Nice à Plan du Var, une desserte urbaine et interurbaine, et dans sa partie haute, de Plan du Var à Digne, l'accès aux territoires de montagne.

Cette ligne n'appartient pas au réseau ferré national géré par Réseau ferré de France (RFF). Propriété de l'Etat, elle a été concédée en 1972 au syndicat mixte Méditerranée Alpes (SYMA), puis au 1^{er} janvier 2007 à la Région, devenue par ailleurs autorité organisatrice de la ligne.

En tant que concessionnaire, la collectivité régionale assume l'intégralité des coûts de fonctionnement du service de la ligne des Chemins de fer de Provence, qui, pour l'essentiel, correspondent à la contribution versée à l'exploitant ferroviaire (la Compagnie ferroviaire Sud France) dans le cadre d'une délégation de service public (contrat d'affermage).

Par ailleurs, la Région finance et réalise l'ensemble des investissements nécessaires à l'exploitation (infrastructures, matériels roulants).

Le compte administratif 2012

Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de l'exercice s'établissent à 12,3 M€ hors opérations d'ordre, en hausse de 1,0 M€, et sont notamment consacrées à la contribution versée au délégataire (9,4 M€, en hausse de 0,5 M€), au remboursement des intérêts de la dette (0,5 M€) et aux charges exceptionnelles (2,2 M€).

Les recettes d'exploitation, soit 13,7 M€, en baisse de 0,2 M€, sont constituées d'une part de la subvention d'exploitation en provenance du budget principal (13,0 M€ soit +1,9 M€), et d'autre part de produits de gestion courante (0,5 M€, soit +0,2 M€) et de produits exceptionnels (0,2 M€, en baisse de 2,1 M€).

Ces recettes sont complétées par les reports de l'exercice précédent, qui s'établissent à 2,3 M€.

Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à **17,2 M€**, en baisse de 14,4 M€, dont 0,4 M€ pour les frais d'études, 16,4 M€ pour les travaux et 0,3 M€ au titre du remboursement du capital de l'emprunt.

A ces dépenses d'ajoutent les dépenses d'investissement reportées de l'exercice précédent (1,3 M€).

Ces dépenses sont financées par :

- des subventions d'investissement (9,0 M€ dont 0,8 M€ de l'Etat / 1,0 M€ du département des Alpes-Maritimes / 7,2 M€ du FEDER),
- le FCTVA (4,1 M€),
- le reversement de la TVA acquittée sur les rames par le délégataire (0,2 M€),
- les réserves (1,8 M€),
- l'emprunt (1,0 M€),
- pour le solde par l'excédent de la section d'exploitation.

Au total, le compte administratif 2011 fait apparaître un **solde d'exécution de 1,1 M€**.

**Budget annexe « Chemins de fer de Provence »
Synthèse du compte administratif 2012**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice			
section d'exploitation	12 616,1 K€	13 689,7 K€	1 073,6 K€
hors opérations d'ordre	12 268,0 K€		
section d'investissement	53 634,3 K€	52 730,1 K€	-904,2 K€
<i>investissement hors opérations d'ordre / hors emprunt revolving</i>	<i>17 281,5 K€</i>	<i>16 029,3 K€</i>	
Reports de l'exercice N-1			
section d'exploitation	0,0 K€	2 313,8 K€	0,0 K€
section d'investissement	1 313,1 K€	0,0 K€	0,0 K€
Total (réalisation + reports)	67 563,4 K€	68 733,6 K€	1 170,1 K€
Restes à réaliser à reporter en n+1			
section d'exploitation		0,0 K€	
section d'investissement	40,5 K€		
Total	40,5 K€		
Résultat cumulé			
section d'exploitation	12 616,1 K€	16 003,4 K€	3 387,4 K€
section d'investissement	54 987,9 K€	52 730,1 K€	-2 257,7 K€
Total cumulé	67 603,9 K€	68 733,6 K€	1 129,6 K€

Autorisations de programme

Les investissements du budget annexe « Chemins de fer de Provence » sont gérés en autorisations de programme.

Le montant des autorisations de programme supplémentaires affectées en 2012 s'élève à 8,0 M€ (contre 14,2 M€ en 2011). Le programme « projet de développement » a été révisé à la hausse de 11 M€.

Les AP restant à mandater s'élevaient à 22,6 M€ fin 2012. L'encours de la dette atteint 41,5 M€.

**Budget annexe
« aéroport d'Avignon »**

**Présentation du
compte administratif 2012**

L'aéroport d'Avignon

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'aéroport d'Avignon Provence a été transféré par l'Etat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 1^{er} mars 2007.

La Région a confié l'exploitation de cet aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, dans le cadre d'une délégation de service public par affermage pour une durée de 7 ans (mars 2009- mars 2016).

La rémunération du délégataire est substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation. Toutefois, le contrat prévoit le versement d'une contribution de la Région en contrepartie des sujétions de service public assumées par le délégataire.

Par ailleurs, les travaux neufs, les grosses réparations et le renouvellement de certains biens, ainsi que les investissements de capacité, sont à la charge de la Région.

Les investissements programmés sur la durée de la délégation, pour un budget global maximum de 8,1 M€, portent sur le maintien du potentiel et le développement de capacité de la plateforme et l'aménagement d'un technopôle aéronautique.

Ce programme prévisionnel d'investissement est co-financé par le département de Vaucluse et la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, dans le cadre d'une convention de partenariat, ainsi que par l'Europe (FEDER).

Le compte administratif 2012

Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de l'exercice atteignent 1,0 M€ : contribution versée au délégataire (0,840 M€ contre 1,3 M€ en 2011), études, honoraires et frais d'actes (0,154 M€).

Les restes à réaliser s'établissent à 50,3 K€.

Les recettes d'exploitation (2,8 M€), sont constituées essentiellement par la subvention d'exploitation en provenance du budget principal (2,5 M€) et la DGD versée par l'Etat (0,3 M€).

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à **3,1 M€** (1,7 M€ en 2011) : frais d'études (0,6 M€) et travaux (2,5 M€).

A ces dépenses s'ajoutent les dépenses reportées de l'exercice précédent (0,4 M€) et les restes à réaliser (18,1 K€).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,3 M€ : subventions d'équipement de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon (0,363 M€). et du département de Vaucluse (0,363 M€), FCTVA (0,195 M€).

Ces recettes sont complétées par l'excédent de la section d'exploitation.

Au total, le compte administratif 2011 fait apparaître un **solde d'exécution de 1,9 M€**.

Budget annexe « Aéroport d'Avignon » Synthèse du compte administratif 2012

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisations de l'exercice			
section d'exploitation	994,1 K€	2 753,5 K€	1 759,4 K€
section d'investissement	3 134,0 K€	1 354,7 K€	-1 779,2 K€
Reports de l'exercice N-1			
section d'exploitation	0,0 K€	2 355,3 K€	0,0 K€
section d'investissement	388,3 K€	0,0 K€	0,0 K€
Total réalisation + reports	4 516,4 K€	6 463,6 K€	1 947,2 K€
Restes à réaliser à reporter en n+1			
section d'exploitation	50,3 K€		
section d'investissement	18,1 K€		
Total	68,4 K€		
Résultat cumulé			
section d'exploitation	1 044,5 K€	5 108,9 K€	4 064,4 K€
section d'investissement	3 540,3 K€	1 354,7 K€	-2 185,6 K€
Total cumulé	4 584,8 K€	6 463,6 K€	1 878,8 K€

Autorisations de programme

Les investissements du budget annexe « aéroport d'Avignon » sont gérés en autorisations de programme.

En 2012, le montant des AP affectées a atteint **3,7 M€**, les AP affectées restant à mandater s'élevant à 10,2 M€ au 31/12/2012.

Annexes

- 1- Exécution du budget 2012
- 2- Tableau des recettes 2011-2012
- 3- Dépenses de fonctionnement par direction 2010-2012
- 4- Dépenses d'investissement par direction 2010-2012
- 5- Bilan de la gestion des engagements pluriannuels
- 6- Informations financières - ratios
- 7- Affectations d'AP et d'AE par programme

Annexe 1 – Exécution du budget 2012 (budget principal)

L'arrêté des comptes de la Région est constitué par le vote du conseil régional sur le compte administratif, après production par le payeur du compte de gestion.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section de fonctionnement) ;
- le solde de la section d'investissement (corrigé des restes à réaliser) ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Exécution du budget 2012 (budget principal)									
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats antérieurs	Résultat (F) ou solde (I) brut	Restes à réaliser			Résultat (F) ou solde (I) net	
					dépenses	recettes	solde	excédent	déficit
TOTAL	2922,7 M€	3315,2 M€		27,5 M€	49,6 M€	38,0 M€	-11,6 M€	15,9 M€	
INV.	1370,3 M€	1387,4 M€	-419,8 M€	-402,7 M€	15,6 M€	38,0 M€	22,4 M€		-380,4 M€
dont 1068		380,4 M€							
FONC.	1552,4 M€	1927,8 M€	54,9 M€	430,3 M€	34,0 M€	0,0 M€	-34,0 M€	396,3 M€	

Le résultat (section de fonctionnement)

Le **résultat**, c'est-à-dire le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis – cumul des mandats émis) et du résultat reporté (54,9 M€), s'élève à **430,3 M€**.

Le solde d'exécution (section d'investissement)

Le **solde d'exécution** (-402,7 M€) est constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du résultat reporté (- 419,8 M€). Ce solde corrigé des **restes à réaliser** en recettes et en dépenses fait ressortir un besoin de financement de **380,4 M€**.

Les restes à réaliser

En section de fonctionnement, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre 2012, ou n'ayant pas fait l'objet d'un rattachement, et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Grâce notamment à la généralisation en 2008 des autorisations d'engagement, et aux campagnes d'annulation des subventions, **les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement ont connu une diminution rapide et régulière** : de 196,3 M€ au CA 2007 à 34,0 M€ au CA 2012.

En section d'investissement, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées (15,6 M€) et à une recette d'emprunt de 38,0 M€ (recette mobilisable dans le cadre des emprunts revolving souscrits par la Région).

Annexe 2 – Tableau des recettes 2011-2012 (hors emprunt)

	CA 2011	CA 2012	Evolution
CVAE	230,6 M€	239,7 M€	4,0%
IFER matériel ferroviaire	12,1 M€	11,8 M€	-2,6%
IFER répartiteurs principaux	33,1 M€	33,1 M€	-0,3%
Garantie individuelle des ressources - GIR	66,7 M€	66,8 M€	0,3%
Réévaluation compensation-relais 2010	4,9 M€	0,0 M€	-100,0%
Rôles supplémentaires et complémentaires	4,5 M€	5,1 M€	13,7%
Recettes fiscales directes	351,9 M€	356,5 M€	1,3%
Cartes grises	222,8 M€	210,8 M€	-5,4%
TICPE	264,5 M€	239,1 M€	-9,6%
TICPE "Grenelle"	-	45,5 M€	-
Contribution au développement de l'apprentissage	53,4 M€	50,8 M€	-4,9%
régularisation TADM	0,2 M€	0,0 M€	-71,1%
Recettes fiscales indirectes	541,0 M€	546,2 M€	1,0%
Total recettes fiscales	892,9 M€	902,7 M€	1,1%
Dotation globale de fonctionnement	409,0 M€	409,0 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
DGD Aéroports (hors Aéroport d'Avignon)	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
DGD relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage	133,9 M€	133,9 M€	0,0%
FNDMA 1ère section	31,4 M€	14,6 M€	-53,5%
Contrat d'objectifs et de moyens (COM - FNDMA 2e section)	0,0 M€	41,1 M€	-
Dotations de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	67,5 M€	69,4 M€	2,8%
Dotation pour perte d'allocations compensatrices	10,0 M€	9,2 M€	-7,3%
Dotations de l'Etat	678,0 M€	703,5 M€	3,8%
Subventions, participations et autres	29,0 M€	29,3 M€	0,8%
Autres produits de gestion courante	4,7 M€	5,9 M€	24,8%
Produit des services, du domaine et ventes diverses	0,4 M€	0,6 M€	44,0%
Atténuation de charges	3,0 M€	0,9 M€	-68,4%
Produits financiers	23,1 M€	17,7 M€	-23,2%
Produits exceptionnels	4,2 M€	10,3 M€	146,6%
Total recettes de fonctionnement	1 635,2 M€	1 670,8 M€	2,2%
FCTVA	40,6 M€	37,4 M€	-7,9%
Dotation régionale d'équipement scolaire - DRES	31,5 M€	31,5 M€	0,0%
Autres subventions d'équipement	3,5 M€	15,2 M€	331,0%
Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	2,0 M€	2,1 M€	8,2%
Subventions d'investissement reversées	0,8 M€	26,0 M€	3222,6%
Autres recettes d'investissement	4,4 M€	3,3 M€	-25,7%
Total recettes d'investissement	82,8 M€	115,4 M€	39,4%
Recettes totales hors emprunt	1 718,0 M€	1 786,3 M€	4,0%

Annexe 3 - dépenses de fonctionnement par direction, 2010-2012

	Autorisations d'engagement affectées				Crédits de paiement mandatés		
	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2010	CA 2011	CA 2012	
Direction des ressources humaines - DRH				201,552 M€	214,980 M€	228,302 M€	
Direction des affaires juridiques et des assemblées - DAJA				8,440 M€	8,704 M€	8,600 M€	
Direction de l'information - DINF				9,026 M€	8,946 M€	8,802 M€	
Direction des services généraux - DSG				23,578 M€	25,692 M€	27,260 M€	
Direction des systèmes d'information - DSI				2,648 M€	1,769 M€	2,162 M€	
Direction des finances et du contrôle de gestion - DFCG (1)				0,516 M€	3,050 M€	4,335 M€	
DGS (Protocole / Presse / MAQ)			0,250 M€	0,650 M€	0,634 M€	0,407 M€	
Total directions fonctionnelles (dont dépenses exceptionnelles)	0,000 M€	0,000 M€	0,250 M€	246,410 M€	263,776 M€	279,869 M€	
Direction de la prospective et de la démocratie de proximité - DPD	0,548 M€	0,455 M€	0,961 M€	0,778 M€	0,845 M€	1,223 M€	
Direction du développement soutenable - DDS	9,752 M€	9,326 M€	10,619 M€	9,626 M€	7,751 M€	7,485 M€	
Direction de l'eau et de l'agriculture - DEA	16,578 M€	18,204 M€	18,437 M€	15,904 M€	16,830 M€	17,534 M€	
Délégation évaluation		0,002 M€	0,002 M€	0,010 M€	0,002 M€	0,002 M€	
Direction des parcours professionnels - DPP	86,532 M€	76,919 M€	73,099 M€	67,476 M€	70,716 M€	67,050 M€	
Direction de la formation et de l'apprentissage - DFA	235,931 M€	216,829 M€	196,020 M€	216,116 M€	206,398 M€	210,582 M€	
Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'ens. Sup. - DERIES	39,351 M€	41,949 M€	42,335 M€	39,259 M€	38,674 M€	37,165 M€	
Direction des solidarités - DS	87,235 M€	102,425 M€	111,162 M€	83,833 M€	96,051 M€	109,153 M€	
Direction de la culture - DC	45,175 M€	44,291 M€	44,628 M€	45,637 M€	43,980 M€	44,291 M€	
Direction des lycées - DLYC	106,453 M€	109,392 M€	110,159 M€	104,468 M€	108,427 M€	106,089 M€	
Direction du sport et de la citoyenneté - DSC	22,338 M€	18,863 M€	21,734 M€	22,230 M€	20,731 M€	19,980 M€	
Direction de l'aménagement et de l'habitat - DAH	14,134 M€	3,834 M€	4,689 M€	12,110 M€	7,539 M€	4,372 M€	
Direction du développement des territoires - DDT	15,131 M€	19,483 M€	20,758 M€	14,269 M€	15,968 M€	18,417 M€	
Direction des transports et des grands équipements - DTGE	245,717 M€	267,686 M€	275,224 M€	246,218 M€	262,363 M€	278,339 M€	
Direction des relations internationales et méditerranéennes - DRIM	1,727 M€	2,369 M€	1,551 M€	1,763 M€	3,072 M€	2,424 M€	
Direction des affaires européennes - DAE	11,361 M€	6,344 M€	2,210 M€	4,852 M€	4,896 M€	4,681 M€	
Autorité unique de gestion du programme MED				0,274 M€	0,407 M€	0,598 M€	
Total directions opérationnelles (dont dépenses exceptionnelles)	937,962 M€	938,369 M€	933,588 M€	884,823 M€	904,650 M€	929,384 M€	
Total général	937,962 M€	938,369 M€	933,838 M€	1 131,233 M€	1 168,426 M€	1 209,253 M€	
dont votes à nouveau		0,215 M€	5,289 M€				

(1) Dépenses relevant des chapitres 65 et 011 / hors crédit-bail TER

Annexe 4 - dépenses d'investissement par direction, 2010-2012

DEPENSES PAR DIRECTION - INVESTISSEMENT	Autorisations de programme affectées		Crédits de paiement mandatés		
	CA 2010	CA 2011	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Direction des ressources humaines - DRH			0,113 M€	0,084 M€	0,070 M€
Direction des affaires juridiques et des assemblées - DAJA			0,005 M€	0,012 M€	0,001 M€
Direction des services généraux - DSG			3,092 M€	3,247 M€	1,073 M€
Direction des systèmes d'information - DSI			2,551 M€	1,817 M€	3,080 M€
Direction des finances et du contrôle de gestion - DFCG(1)			0,003 M€	0,184 M€	0,056 M€
Total directions fonctionnelles	0,000 M€	0,000 M€	5,763 M€	5,344 M€	4,280 M€
Direction de la prospective et de la démocratie de proximité - DPDP	0,144 M€	0,018 M€	0,178 M€	0,269 M€	0,230 M€
Direction du développement soutenable - DDS	21,644 M€	11,431 M€	7,043 M€	7,735 M€	7,164 M€
Direction de l'eau et de l'agriculture - DEA	43,010 M€	31,302 M€	30,660 M€	34,818 M€	33,133 M€
Direction des parcours professionnels - DPP	0,504 M€	0,521 M€	0,929 M€	0,406 M€	0,309 M€
Direction de la formation et de l'apprentissage - DFA	1,117 M€	0,932 M€	5,381 M€	1,592 M€	1,855 M€
Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'ens. Sup. - DERIES	58,382 M€	83,528 M€	69,451 M€	72,415 M€	52,977 M€
Direction des solidarités - DS	2,969 M€	15,766 M€	10,821 M€	9,660 M€	8,039 M€
Direction de la culture - DC	14,702 M€	18,616 M€	26,543 M€	8,927 M€	14,209 M€
Direction des lycées - DLYC	186,081 M€	169,075 M€	148,888 M€	189,900 M€	192,168 M€
Direction du sport et de la citoyenneté - DSC	5,035 M€	2,819 M€	3,964 M€	4,279 M€	2,912 M€
Direction de l'aménagement et de l'habitat - DAH	68,437 M€	78,838 M€	82,439 M€	58,409 M€	52,092 M€
Direction du développement des territoires - DDT	13,897 M€	15,396 M€	16,822 M€	9,367 M€	12,716 M€
Direction des transports et des grands équipements - DTGE	165,864 M€	135,148 M€	130,578 M€	121,501 M€	153,097 M€
Direction des relations internationales et méditerranéennes - DRIM	0,283 M€	0,066 M€	0,263 M€	0,229 M€	0,039 M€
Direction des affaires européennes - DAE	7,200 M€	2,551 M€	8,951 M€	2,641 M€	0,747 M€
Total directions opérationnelles	589,266 M€	566,007 M€	529,448 M€	521,055 M€	531,688 M€
Total général	589,266 M€	566,007 M€	535,212 M€	526,398 M€	535,968 M€
dont votes à nouveau		8,356 M€			

(1) Hors dépenses d'ordre et chapitre 16

Annexe 5 - Bilan de la gestion des engagements pluriannuels

I - Cadre général

Le cadre juridique

L'article L. 4312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement et de fonctionnement peuvent comprendre :

- des autorisations de programme et des crédits de paiement pour l'investissement ;
- des autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour le fonctionnement.

Les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées :

- pour le financement des investissements d'une part ;
- pour le financement de dépenses de fonctionnement « résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles la Région s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel ».

L'équilibre budgétaire de chaque section s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La procédure des AP/AE permet au conseil régional de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler en cours de l'exercice.

En application de l'article R. 4311-3, le conseil régional est compétent pour voter les AP et les AE, les réviser et les annuler. Les AP et les AE sont votées au niveau du chapitre budgétaire.

L'affectation de l'AP ou de l'AE peut être déléguée à la commission permanente. Toutefois, le conseil régional peut fixer dans le règlement budgétaire et financier des modalités de péremption et d'annulation automatique des AP et des AE.

Le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le règlement financier, adopté par délibération du 14 décembre 2007 et amendé dans sa dernière version du 28 juin 2010, prévoit les modalités de péremption et d'annulation suivantes :

- le conseil régional ou la commission permanente quand celle-ci a reçu délégation, affecte les autorisations de programmes ou d'engagement ouvertes à des opérations d'investissement ou de fonctionnement individualisées et ce, pendant toute la durée de l'exercice budgétaire. A l'échéance de l'exercice, les soldes des autorisations de programme ou d'engagement non affectées sont annulés ;
- les autorisations de programme affectées aux dépenses d'investissement que la Région engage directement en tant que maître d'ouvrage demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ;

- les autorisations de programmes affectées à l'octroi de subvention d'investissement ont une durée de validité définie dans le Titre II du règlement ;
- les autorisations d'engagement affectées, hors subvention, demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ;
- les autorisations d'engagement affectées à l'octroi de subvention ont une durée de validité définie dans le titre II du règlement.

II – Le bilan de la gestion pluriannuelle en investissement

Les affectations d'autorisations de programme

Les affectations de programme corrigées des votes à nouveaux ont atteint 507,1 M€ en 2012, contre 557,1 M€ en 2011.

Après l'effort exceptionnel consenti durant la période 2008-2010 (1,7 milliard de dépenses d'investissement), la Région retrouve progressivement un niveau d'investissement compatible avec la réduction de son autonomie financière et le faible dynamisme de ses recettes.

Autorisations de programme affectées 2008-2012¹

Directions	2008	2009	2010	2011	2012
CULTURE	7,8 M€	15,0 M€	14,6 M€	18,6 M€	26,1 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE	25,5 M€	13,4 M€	21,1 M€	11,3 M€	6,4 M€
DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	16,2 M€	14,0 M€	13,8 M€	15,0 M€	15,8 M€
EAU ET AGRICULTURE	25,6 M€	25,7 M€	42,5 M€	30,6 M€	29,2 M€
ECONOMIE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.	45,5 M€	54,5 M€	57,9 M€	83,5 M€	68,3 M€
AMENAGEMENT ET HABITAT	53,7 M€	68,5 M€	66,8 M€	74,7 M€	64,5 M€
LYCEES	209,6 M€	209,4 M€	185,9 M€	165,6 M€	148,8 M€
TRANSPORTS ET GRANDS EQUIPEMENTS	127,8 M€	195,3 M€	165,7 M€	135,1 M€	118,2 M€
AUTRES	12,1 M€	13,4 M€	16,9 M€	22,7 M€	29,8 M€
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	523,9 M€	609,2 M€	585,2 M€	557,1 M€	507,1 M€

Les lycées (240,0 M€ par an en moyenne sur la période) et les transports et grands équipements (194,4 M€ hors crédits-baux TER), ont vu leur part dans les affectations d'AP régulièrement diminuer, pour atteindre 52,7 % en 2012 (contre 64,4 % en 2008).

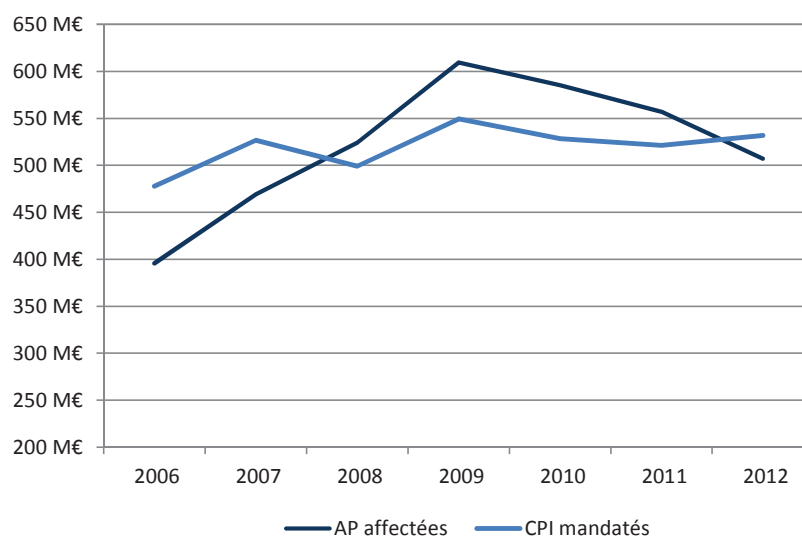
Les mandatements dans le cadre des autorisations de programme

Compte tenu du volume important des affectations d'AP les années précédentes, et du stock d'AP restant à mandater, les dépenses d'investissement des directions opérationnelles, dans le cadre des autorisations de programme, se maintiennent à un niveau élevé en 2012, en légère progression (531,7 M€ contre 521,0 M€ en 2011).

Le stock d'AP restant à mandater ayant diminué et les mandatements augmenté, le taux de couverture et le ratio de couverture des autorisations de programme s'améliorent :

- Le **taux de couverture** des AP affectées (CPI mandatés / stock AP affectées restant à mandater) s'établit ainsi à 37,9 % en 2012, contre 35,6 % en 2011 ;
- Le **ratio de couverture** (stock d'AP affectées restant à mandater / CP mandatés dans l'exercice, exprimé en nombre d'années) diminue : 2,6 années contre 2,8 années en 2011.

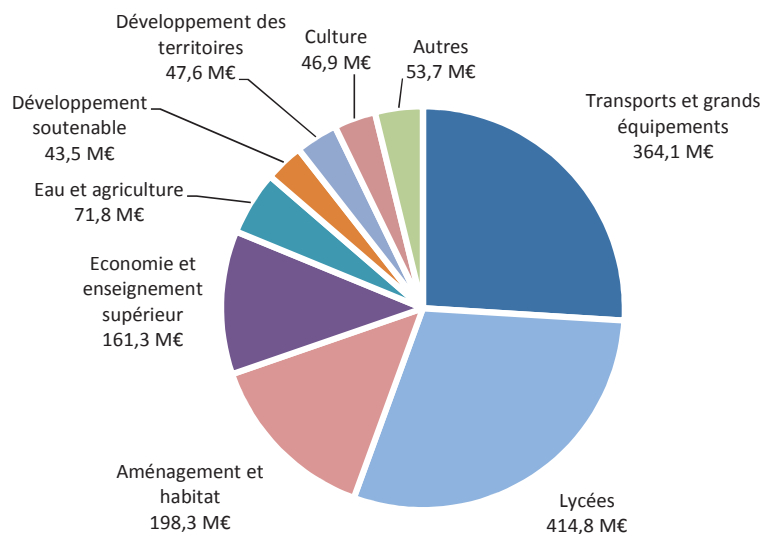
AP affectées et CPI mandatés 2006-2012



Les autorisations de programme restant à mandater

Au 31 décembre 2012, le stock d'AP restant à mandater s'élevait à 1 402,1 millions d'euros¹, soit une diminution de 4,2 % par rapport au stock constaté au 31 décembre 2011 (1 464,1 M€).

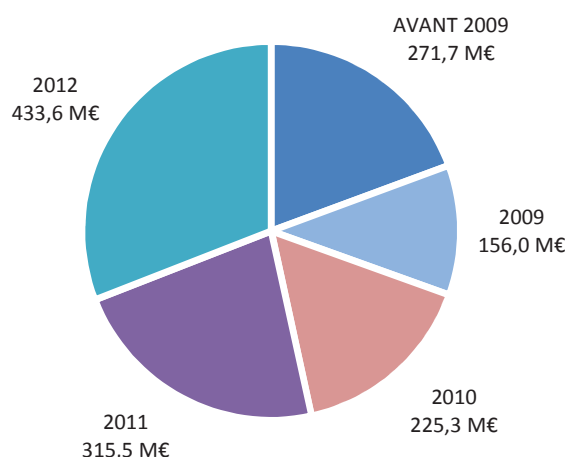
AP restant à mandater par direction au 31/12/2012



Ces AP restant à mandater se concentrent essentiellement sur quatre secteurs : les lycées (29,6 %), les transports et les grands équipements (26,0 %), l'aménagement et l'habitat (14,1 %), et l'économie et l'enseignement supérieur (11,5 %).

¹ Montants prenant en compte les désaffectations d'AP suite aux campagnes d'annulation de subventions et aux régularisations d'opérations / hors votes à nouveau en 2011 et 2012.

AP restant à mandater par millésime au 31/12/2012



Le montant élevé des AP affectées restant à mandater s'explique par la nature des projets financés, dont la mise en œuvre s'étale sur plusieurs exercices : construction de lycées neufs, financement des programmes routiers et autoroutiers contractualisés avec l'Etat et les autres collectivités, financement des infrastructures ferroviaires et des matériels roulants, grands projets structurants, etc.

III – Le bilan de la gestion pluriannuelle en fonctionnement

Pour mémoire, les autorisations d'engagement ont été généralisées, à partir de l'exercice 2008, à l'ensemble des dépenses d'intervention.

Les affectations et mandatement des autorisations d'engagement

Le montant des autorisations d'engagement affectées a atteint 933,9 millions d'euros en 2012 (928,6 M€ hors votes à nouveaux).

Affectation et mandatement des autorisations d'engagement 2012

Directions	BP 2012	Budgétées	Affectées / budgétées		Mandatés / affectées		RAM	AE affectées en 2011
DTGE	282,5 M€	285,8 M€	275,2 M€	96,3%	270,8 M€	98,4%	4,4 M€	267,7 M€
DFA	227,7 M€	229,8 M€	196,0 M€	85,3%	46,2 M€	23,6%	149,8 M€	216,8 M€
DLYC	112,6 M€	113,4 M€	110,2 M€	97,2%	32,8 M€	29,8%	77,3 M€	109,4 M€
DS	112,4 M€	112,8 M€	111,2 M€	98,5%	81,9 M€	73,7%	29,3 M€	102,4 M€
DPP	76,3 M€	75,0 M€	73,1 M€	97,5%	23,3 M€	31,9%	49,8 M€	76,9 M€
DC	42,1 M€	44,8 M€	44,6 M€	99,7%	34,2 M€	76,7%	10,4 M€	44,3 M€
DERIES	43,8 M€	45,4 M€	42,3 M€	93,3%	21,3 M€	50,3%	21,0 M€	41,9 M€
DSC	23,4 M€	23,1 M€	21,7 M€	94,3%	18,1 M€	83,4%	3,6 M€	18,9 M€
DDT	20,4 M€	21,5 M€	20,8 M€	96,5%	12,7 M€	61,3%	8,0 M€	19,5 M€
DEA	18,4 M€	19,1 M€	18,4 M€	96,5%	9,1 M€	49,2%	9,4 M€	18,2 M€
DDS	12,0 M€	11,5 M€	10,6 M€	92,0%	3,8 M€	36,1%	6,8 M€	9,3 M€
DAE	9,2 M€	9,1 M€	2,2 M€	24,2%	0,1 M€	3,0%	2,1 M€	6,3 M€
DAH	7,0 M€	8,2 M€	4,7 M€	57,8%	2,2 M€	46,7%	2,5 M€	3,8 M€
DRIM	3,4 M€	3,2 M€	1,6 M€	48,8%	0,8 M€	51,4%	0,8 M€	2,4 M€
DPDP	1,6 M€	1,5 M€	1,0 M€	63,4%	0,4 M€	46,0%	0,5 M€	0,5 M€
TOTAL	993,2 M€	1004,7 M€	933,9 M€	93,0%	557,8 M€	59,7%	376,1 M€	938,4 M€

Le taux d'affectation des d'AE inscrites au budget est en moyenne de 93,0 % en 2012 (95,7 % en 2011), avec un minimum de 24,2 % (direction de affaires européennes) et un maximum de 99,7 % (direction de la culture).

Les affectations en hausse hors votes à nouveau concernent essentiellement la direction des solidarités (+8,7 M€), la direction des transports et des grands équipements (+ 7,5 M€) et la direction du sport et de la citoyenneté (+ 2,8 M€).

Les affectations en baisse hors votes à nouveau concernent la direction de la formation et de l'apprentissage (-21,2 M€) et la direction des parcours professionnels (-3,8 M€).

Le taux de mandatement des AE affectées est en moyenne de 59,7 % avec des écarts qui varient de 3,0 % (DAE) à 98,4 % (DTGE).

Pour certaines directions, un taux de mandatement plus faible s'explique par le fait que certaines AE sont affectées en cours ou en fin d'année, alors que les crédits de paiement seront presque exclusivement mandatés l'année ou les années suivantes.

C'est notamment le cas pour le programme régional de formation et de qualification (affecté 2012 : 79,2 M€ / mandaté 2012 : 1,2 M€), la rémunération des stagiaires (48,2 M€ / 2,7 M€), le fonctionnement des lycées publics (56,4 M€ / 4,3 M€) et les indemnités aux employeurs d'apprentis (32,0 M€ / 0 M€).

Les 376,1 M€ d'autorisations d'engagement 2012 restant à mandater seront mandatés en très grande partie sur l'exercice 2013.

Le stock des autorisations d'engagement

Le stock d'AE restant à mandater au 31/12/2012 s'élève à 678,0 M€ contre 698,7 M€ en 2011. Après une progression constante jusqu'en 2011, le stock d'AE restant à mandater a baissé de 20,7 M€ en 2012.

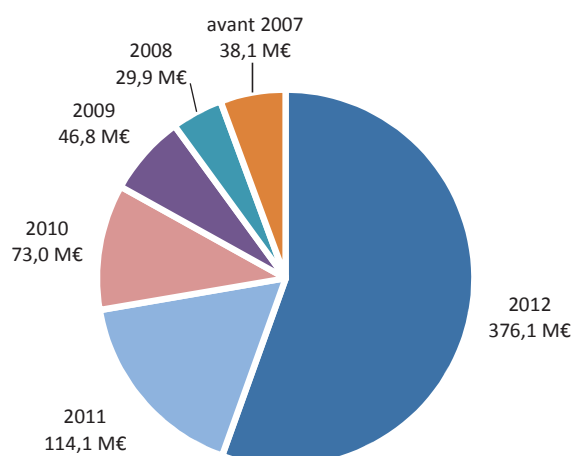
Mandatement par année et stock d'AE par millésime

Millésime d'AE	AE Affectées	Mandatés avant 2008	Mandatés 2008	Mandatés 2009	Mandatés 2010	Mandatés 2011	Mandatés 2012	RAM
Avant 2008	433,7 M€	241,0 M€	118,5 M€	25,0 M€	5,2 M€	3,1 M€	2,7 M€	38,1 M€
2008	908,8 M€		500,3 M€	320,4 M€	40,9 M€	9,5 M€	7,9 M€	29,9 M€
2009	906,2 M€			485,6 M€	312,3 M€	51,6 M€	9,8 M€	46,8 M€
2010	936,5 M€				509,6 M€	305,0 M€	48,9 M€	73,0 M€
2011	937,4 M€					526,0 M€	297,2 M€	114,1 M€
2012	933,9 M€						557,8 M€	376,1 M€
TOTAL		241,0 M€	618,8 M€	831,0 M€	868,1 M€	895,1 M€	924,3 M€	678,0 M€

Le stock d'AE est composé à 77,0 % d'AE affectées en 2010 et 2011. Les AE restant à mandater des années antérieures s'élèvent à 160,8 M€ dont 46 % (74,5 M€) proviennent des indemnités aux employeurs d'apprentis.

Les AE restant à mandater concernent principalement la formation professionnelle et l'apprentissage (149,8 M€), les lycées (77,3 M€), les parcours professionnels (49,8 M€), les solidarités (29,3 M€) et l'économie et l'enseignement supérieur (21,0 M€).

Répartition des AE restant à mandater par millésime au 31/12/2012



Enfin, **le ratio de couverture** (stock d'AE affectées restant à mandater en fin d'exercice / CP mandatés dans l'exercice, exprimés en nombre d'années) est, depuis 2008, **inférieur à 1an**.

Annexe 6 – Informations financières / ratios

Ratio / définition		Région Provence- Alpes-Côte d'Azur 2012
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	Dépenses de fonctionnement par habitant	264,2 €
Produits des impositions directes (compte 7311) / population	Part des recettes émanant du contribuable levée par la collectivité	72,8 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme croissant	341,0 €
Dépenses d'équipement brut (comptes 20 hors 204,22,23 et 45) / population	Part des dépenses d'équipement brut par habitant	42,9 €
Dettes / population	Endettement de la collectivité par habitant	369,5 €
DGF (compte 741) / population	Part de la contribution de l'Etat à la collectivité par habitant	83,5 €
Dépenses de personnel (012) / DRF	Taux de la charge de personnel de la collectivité. C'est aussi un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité	17,2%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (recettes fiscales / potentiel fiscal)	Niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. Rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (potentiel fiscal). Si le coefficient est supérieur à 100%, la pression fiscale exercée par la collectivité est forte. A contrario, si il est inférieur à 100%, la pression fiscale est faible.	-
Marge d'autofinancement courant (DRF+ remboursement de la dette / RRF)	Capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. A contrario, un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.	82,0%
Dépenses d'équipement brut (comptes 20 hors 204,22,23 et 45) / RRF	Taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse	12,6%
Taux d'endettement (Dettes / RRF)	Taux d'endettement : charge de la dette d'une collectivité par rapport à sa richesse	108,3%
<i>Population totale légale 2010 (recensement Insee) :</i>		<i>4 899 155</i>

Annexe 7 - exercice 2012 - affectations d'AE et d'AP par programme

PROGRAMME	AE VOTEES	AE AFFECTEES	taux d'affectatio	AP VOTEES	AP AFFECTEES	taux d'affectatio
A200 - PARTICIPATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES				800 000,00 €	744 003,97 €	
A210 - AMELIORATION CONDITION ACCUEIL	1 672 400,00 €	1 204 453,32 €	72%	49 698 429,00 €	48 415 511,66 €	97%
A230 - CONSTRUCTIONS NEUVES	0,00 €	79 606,96 €				
A235 - ECOLE INTERNATIONALE DE MANOSQUE (ITER)	0,00 €	18 801,91 €		0,00 €	207 318,33 €	
A240 - Reprise gestionnaire PLR				0,00 €	119 178,16 €	
A250 - PLAN EQUIPEMENTS SPORTIFS	369 757,00 €	407 192,27 €	110%	7 946 329,00 €	8 031 029,20 €	101%
A260 - ETUDES ET PROGRAMMATION	981 000,00 €	323 081,83 €	33%	6 638 397,00 €	6 599 689,18 €	99%
A320 - ENTRETIEN-MAINTENANCE BATIMENTS	8 893 000,00 €	9 295 086,93 €	105%	33 450 000,00 €	39 012 723,63 €	117%
A322 - QUALITE ENV ET DEV DURABLE	861 000,00 €	871 411,28 €	101%	7 000 000,00 €	6 261 331,81 €	89%
A323 - ACCESSIBILITE PMR	560 000,00 €	473 655,02 €	85%	8 000 000,00 €	7 885 946,00 €	99%
A520 - EQUIPEMENT LYCEES PUBLICS	1 850 000,00 €	1 647 183,71 €	89%	18 943 000,00 €	18 725 778,48 €	99%
A600 - EQUIPEMENTS-TRAVAUX SECURITE LYC PRIVES				6 200 000,00 €	6 037 278,00 €	97%
A700 - FONCTIONNEMENT DES LYCEES PUBLICS	56 460 129,00 €	54 760 114,02 €	97%			
A710 - FDS REGIONAL ACQUISIT° MANUELS SCOLAIRES	7 200 000,00 €	7 021 842,23 €	98%			
A720 - FONCIER				1 000 000,00 €	1 645 500,00 €	165%
A740 - PREMIERS EQUIPEMENTS EN LYCEES PROF	2 300 000,00 €	2 057 055,30 €	89%			
A800 - FONCTIONNEMENT LYCEES PRIVES	22 916 250,00 €	23 541 730,85 €	103%			
A920 - TECHNOLOGIES DE L'INFO ET DE LA COMMUNIC	3 400 000,00 €	3 359 405,54 €	99%	5 270 000,00 €	5 202 555,01 €	99%
A930 - SECURITE DES LYCEENS	800 026,00 €	973 764,00 €	122%			
B300 - PROG REG FORMATION /QUALIFICATION	77 722 640,00 €	79 271 522,95 €	102%			
B302 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 892 895,00 €	3 203 510,00 €	111%			
B303 - VAE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	135 800,00 €	0,00 €	0%			
B305 - STAGES AFPA	0,00 €	360 512,52 €				
B308 - DISPOSITIFS DE 2EME CHANCE	19 162 663,93 €	18 033 780,98 €	94%			
B335 - ACCES CULTURE-SPORT-SANTE-CITOYENNETE	1 812 022,40 €	1 659 718,00 €	92%			
B336 - AUDIT-EVALUATION-QUALITE-ACCOMPAGNEMENT	1 239 795,30 €	457 949,78 €	37%			
B800 - REMUNERATION DES STAGIAIRES	45 545 717,00 €	48 178 949,57 €	106%			
B930 - PREVENTION	1 166 235,00 €	25 000,00 €	2%			
BW920 - ESPACE D'EDUC PERM NTIC	1 269 224,00 €	1 303 584,00 €	103%			
BW940 - COOPERATION DECENTRALISEE	100 000,00 €	173 811,00 €	174%			
D200 - INVENTAIRE GENERAL PATRIMOINE	171 785,00 €	166 782,20 €	97%			
D201 - PATRIMOINE	432 000,00 €	439 072,20 €	102%	8 872 500,00 €	10 784 671,46 €	122%
D204 - ACTIONS TERRITOR. STRUCTURANTES	6 166 360,00 €	6 440 924,11 €	104%	800 000,00 €	800 000,00 €	100%
D250 - FORMATIONS CULTURELLES	1 252 800,00 €	1 465 200,00 €	117%	50 000,00 €	50 000,00 €	100%
D402 - THEATRE-ARTS DE LA RUE-CIRQUES	7 766 400,00 €	8 895 000,00 €	115%	3 250 000,00 €	6 873 400,00 €	211%
D403 - CINEMA AUDIOVISUEL ET RADIOS	4 641 600,00 €	2 629 738,80 €	57%	2 360 000,00 €	3 818 716,00 €	162%
D404 - MUSIQUES SAVANTES	3 480 000,00 €	3 978 150,00 €	114%	225 000,00 €	374 403,00 €	166%
D405 - MUSIQUES ACTUELLES	2 918 400,00 €	3 007 311,00 €	103%	90 000,00 €	97 250,00 €	108%
D406 - ARTS VISUELS	3 722 720,00 €	3 687 715,00 €	99%	155 000,00 €	640 316,00 €	413%
D407 - LIVRE - EDITION	2 116 800,00 €	2 497 587,45 €	118%	714 500,00 €	2 012 450,40 €	282%
D408 - DANSE	2 059 200,00 €	2 184 000,00 €	106%	45 000,00 €	45 000,00 €	100%
D409 - PROMOTION LANGUES REGIONALES	968 000,00 €	572 524,00 €	59%			
D530 - POLITIQUES TERRITORIALES	2 576 128,00 €	4 098 640,00 €	159%	450 000,00 €	639 877,50 €	142%
D550 - PUBLICS ELOIGNES ET EMPECHES	384 000,00 €	479 728,00 €	125%	45 000,00 €	46 000,00 €	102%
D600 - VALORISATION DES CULTURES EN REGION	700 565,00 €	1 201 305,94 €	171%	398 000,00 €	337 184,00 €	85%
D940 - COOPERATION DECENTRALISEE	216 000,00 €	345 000,00 €	160%			
D950 - POLITIQUE DE LA VILLE	538 560,00 €	651 975,00 €	121%	25 000,00 €	24 000,00 €	96%
D970 - DEVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMPLOI	1 962 240,00 €	1 887 147,00 €	96%			
E201 - POLES COMP UNIVERSITAIRES-SCIENTIFIQUES	840 000,00 €	694 170,00 €	83%	15 200 000,00 €	31 176 616,76 €	205%
E301 - PROJETS COLLABORATIFS INNOVANTS				2 500 000,00 €	2 305 335,00 €	92%
E302 - BOURSES DOCTORALES REGIONALES	5 840 970,00 €	6 015 804,62 €	103%			
E303 - RES REG INNOVAT°PLATEFORMES PARTENARIAL	2 200 000,00 €	1 786 450,00 €	81%	700 000,00 €	726 920,00 €	104%
E304 - ACTION INTERN. FORMAT.-ECHANGE	3 272 324,00 €	3 270 324,00 €	100%			
E401 - COOPERATION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE	502 000,00 €	390 877,00 €	78%			
E601 - RAYONNEMENT ETAB SUP RECHERCHE/DIFF CSTI	950 000,00 €	1 094 194,00 €	115%	60 000,00 €	250 497,00 €	417%
E650 - ITER				5 000 000,00 €	7 000 000,00 €	140%
E700 - ETUDES ET PROSPECTIVE	90 000,00 €	27 120,64 €	30%			
E911 - AMELIORATION CONDITIONS VIE ETUDIANTE				7 000 000,00 €	4 205 000,00 €	60%
E912 - POLES COMPETENCES UNIVERSITAIRES				64 500,00 €	0,00 €	0%
E913 - POLITIQUE ACCOMPAG. DE LA VIE ETUDIANTE	300 000,00 €	341 239,00 €	114%	20 000,00 €	10 000,00 €	50%
E970 - INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	512 400,00 €	496 970,58 €	97%			
F110 - ARTISANAT COMMERCE	980 000,00 €	1 263 233,00 €	129%	730 000,00 €	767 585,00 €	105%
F510 - SUBVENTION GLOBALE D21 FEDER	9 150 000,00 €	2 210 085,78 €	24%	6 000 000,00 €	8 950 640,15 €	149%
F700 - ACCUEIL D'ENTREPRISES	705 500,00 €	483 030,00 €	68%	2 500 000,00 €	195 500,00 €	8%
F710 - P.R.I.D.E.S	7 207 447,00 €	7 798 876,40 €	108%	8 500 000,00 €	10 572 364,94 €	124%
F750 - ETUDES ET PRESTATIONS ECONOMIE	550 000,00 €	669 997,17 €	122%			
F760 - PROMOTION ECONOMIQUE	125 000,00 €	171 500,00 €	137%			
F770 - SOUTIEN AUX MUTATIONS	250 000,00 €	300 000,00 €	120%	2 500 000,00 €	0,00 €	0%
F800 - INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL				3 500 000,00 €	2 764 368,96 €	79%
F901 - CATASTROPHES NATURELLES	40 000,00 €	0,00 €	0%			
F910 - REPRISE & CREATION ENTREPRISES	900 000,00 €	1 075 777,00 €	120%	3 917 000,00 €	6 799 999,40 €	174%
F921 - USAGE/SERV NUMERIQ-TERRITOIRE	1 195 000,00 €	1 233 502,27 €	103%	100 000,00 €	69 133,07 €	69%
F922 - AMENAG NUMERIQUE DU TERRITOIRE	750 000,00 €	785 927,82 €	105%	3 100 000,00 €	441 971,87 €	14%
F923 - ANIMATION/OBS INFO EN REGION	700 000,00 €	601 823,43 €	86%			
F924 - INNOVAT NUMERIQUE-STRUCT FILIERE TIC	1 750 000,00 €	1 866 738,99 €	107%	80 000,00 €	24 051,99 €	30%

PROGRAMME	AE VOTEES	AE AFFECTEES	taux d'affectatio	AP VOTEES	AP AFFECTEES	taux d'affectatio
F945 - DEV ECONOMIQUE INTERNACIONAL	3 400 000,00 €	1 841 214,00 €	54%			
F970 - CREATION MICRO ENTREPRISES	1 102 500,00 €	1 414 000,00 €	128%	1 300 300,00 €	903 000,00 €	69%
F980 - FINANCEMENT DE L'INNOVATION	250 000,00 €	250 554,00 €	100%			
G800 - EVALUATION	354 000,00 €	2 000,00 €	1%			
G888 - CONTRAT PROG. ANNUELLE FRANCE 3	0,00 €	250 000,00 €				
H100 - MODERNISATION DE LA PRODUCTION				1 650 000,00 €	1 453 710,91 €	88%
H110 - RECHERCHE/EXPER AGRI DURABLE	2 600 000,00 €	2 934 632,35 €	113%	162 000,00 €	140 846,20 €	87%
H130 - ORGA ECO COOP AGRICOLE	2 120 000,00 €	2 122 188,30 €	100%	3 025 000,00 €	3 532 633,86 €	117%
H140 - CIRCUITS COURTS/DIVERSIFICAT°	300 000,00 €	259 880,00 €	87%	1 150 000,00 €	200 000,00 €	17%
H150 - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SOLIDARITES	0,00 €	85 000,00 €				
H250 - PROMOTION AGRICOLE	1 600 000,00 €	1 741 095,82 €	109%	67 000,00 €	39 000,00 €	58%
H260 - MANIF AGRICOLES D'INT REGIONAL	650 000,00 €	645 350,00 €	99%			
H300 - GRANDS AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	150 000,00 €	0,00 €	0%	3 540 000,00 €	3 540 000,00 €	100%
H302 - GDS AMENAG HYDRAULIQUES-CONCESSION SCP	160 000,00 €	0,00 €	0%	4 200 000,00 €	4 200 000,00 €	100%
H400 - HYDRAULIQUE AGRICOLE	190 000,00 €	259 360,69 €	137%	2 100 000,00 €	1 993 566,00 €	95%
H501 - PROTECTION VALORISATION	400 000,00 €	351 395,00 €	88%	2 600 000,00 €	3 251 651,66 €	125%
H502 - FORET FILIERE BOIS	120 000,00 €	145 400,00 €	121%	550 000,00 €	739 788,00 €	135%
H503 - FORET CONNAISSANCE INFORMATION	1 700 000,00 €	2 290 411,20 €	135%	320 000,00 €	500 845,00 €	157%
H506 - FORET MODELE	25 000,00 €	0,00 €	0%	10 000,00 €	0,00 €	0%
H507 - ACQUISIT° FONCIERE FORESTIERE				350 000,00 €	10 706,00 €	3%
H510 - FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER	350 000,00 €	171 803,00 €	49%	450 000,00 €	89 602,00 €	20%
H511 - ACCOMP. DEV. AGRICOLE ET RURAL	750 000,00 €	853 106,84 €	114%			
H512 - EMPLOI	1 600 000,00 €	1 928 815,90 €	121%			
H660 - EQUIP ETABLISSEMT ENSEIGNEMT AGRICOLE				1 400 000,00 €	2 474 958,86 €	177%
H750 - ETUDES ET EXPERTISES	800 000,00 €	447 033,16 €	56%	0,00 €	1 035,00 €	
H751 - ETUDES ET EXPERTISES	180 000,00 €	143 078,84 €	79%			
H800 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL				0,00 €	0,00 €	
H910 - COOPERATION EUROPEENNE	130 000,00 €	0,00 €	0%			
H940 - COOPERATION DECENTRALISEE	200 000,00 €	27 500,00 €	14%			
H960 - AGRI BIO PASTORALISME ET ENVIRONNEMENT	1 300 000,00 €	1 735 358,42 €	133%	1 515 000,00 €	1 934 385,09 €	128%
H970 - EMPLOI	0,00 €	236 750,00 €				
I200 - TRAITEMENTS DES DECHETS	310 000,00 €	189 043,95 €	61%	600 000,00 €	919 017,00 €	153%
I750 - OBS EVALUATIONS - COTISATIONS	638 000,00 €	448 492,34 €	70%			
I760 - AGIR	4 800 000,00 €	4 211 207,71 €	88%	10 000 000,00 €	3 039 073,56 €	30%
I960 - ENVIRONNEMENT ET ENERGIE PROPRE	1 040 000,00 €	1 178 723,00 €	113%	2 865 000,00 €	2 946 193,50 €	103%
I961 - PROJETS EUROPEENS	250 000,00 €	232 550,24 €	93%			
J110 - PECHE	360 000,00 €	334 420,00 €	93%	720 000,00 €	1 213 788,85 €	169%
J300 - AQUACULTURE ET TRANSFORM PRODUITS MER	34 000,00 €	0,00 €	0%	322 000,00 €	253 472,00 €	79%
J500 - NOUVELLES FILIERES ET METIERS DE LA MER	1 200 000,00 €	1 022 263,00 €	85%	340 000,00 €	235 420,00 €	69%
J600 - PORTS DE PLAISANCE ET NAUTISME	80 000,00 €	14 948,00 €	19%	700 000,00 €	723 239,69 €	103%
J750 - PATRIMOINE/CULTURE MARITIMES	100 000,00 €	147 662,20 €	148%			
J800 - CONNAISSANCE/SENSIBILISATION DE LA MER	584 000,00 €	730 210,00 €	125%	20 000,00 €	14 218,00 €	71%
J910 - PROJETS EUROPEENS - MAREMED	100 000,00 €	26 355,00 €	26%			
J940 - COOPERATION DECENTRALISEE	40 000,00 €	72 124,64 €	180%			
J960 - GESTION INTEGREE MER LITTORAL	190 000,00 €	292 018,00 €	154%	274 000,00 €	199 398,82 €	73%
J970 - DEV LOCAL POUR L'EMPLOI	39 000,00 €	39 000,00 €	100%			
K200 - REHABILITATION PARC PUBLIC LOGEMENT	200 000,00 €	164 100,00 €	82%	14 059 300,00 €	13 363 674,53 €	95%
K240 - RENOVATION URBAINE	1 000 000,00 €	960 467,85 €	96%	5 000 000,00 €	5 482 648,52 €	110%
K250 - FONDS SRU	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
K260 - PRODUCTION LOGEMENTS SOCIAUX				2 000 000,00 €	4 395 031,41 €	220%
K300 - REHABILITATION PARC PRIVE	649 781,00 €	139 115,50 €	21%	3 000 000,00 €	4 016 952,88 €	134%
K400 - ACCES LOG PERS DEFAVORISEES	700 000,00 €	724 850,00 €	104%	3 400 000,00 €	3 901 640,00 €	115%
K700 - ETUDES ET PROSPECTIVES	360 000,00 €	237 944,20 €	66%			
K950 - PATRIMOINE REGIONAL-HABITAT INNOVANT				1 500 000,00 €	4 380 966,12 €	292%
L120 - PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES	657 000,00 €	503 500,00 €	77%	247 860,00 €	247 415,00 €	100%
L140 - AMELIORER LIEN SOCIAL-TERRITOIRES DIFFIC	4 325 692,61 €	4 713 997,34 €	109%	1 040 400,00 €	618 644,05 €	59%
L320 - SOLIDARITES REGIONALES	614 100,00 €	534 489,00 €	87%			
L420 - ACCES LOGT PERS FRAGILES	814 800,00 €	652 500,00 €	80%			
L620 - EGALITE FEMME-HOMME, LUTTE C/TTES DISCRI	593 640,00 €	602 500,00 €	101%			
L810 - COMBATTRE LA PRECARITE	995 220,00 €	799 885,00 €	80%	105 300,00 €	163 594,00 €	155%
LB324 - AIDES INDIVIDUELLES REGIONALES	23 933 931,00 €	23 265 863,50 €	97%			
LB326 - FORMATIONS DU TRAVAIL SOCIAL	11 706 842,00 €	12 007 801,94 €	103%			
LB327 - FORM PARAMEDICAL & SAGE-FEMMES	52 831 874,00 €	53 132 372,19 €	101%			
LB329 - AMELIORER FONCT ETAB FORMAT°				2 340 000,00 €	2 855 158,20 €	122%
LB330 - MODERNAT° ETS DE FORMATION	200 000,00 €	9 705,28 €	5%	1 617 308,10 €	2 274 367,31 €	141%
LB332 - PROSPECTIVE & OUTILS D'ANALYSE	105 000,00 €	90 000,00 €	86%			
LB333 - FORMAT°PREPA ENTREE INSTITUT FORMATION	1 936 290,00 €	2 008 705,00 €	104%			
LB335 - EMPLOI ETUDIANT MASSEUR/KINE FPH	130 000,00 €	49 400,00 €	38%			
LB336 - FORMATION DEMANDEURS EMPLOI	2 531 056,00 €	2 498 568,00 €	99%			
LB337 - IRIS EMPLOI D AVENIR MEDICO SOCIAL	0,00 €	300 000,00 €				
LS100 - ACTION PREVENTION SANTE	2 545 357,20 €	1 752 401,97 €	69%	1 170 000,00 €	1 379 450,00 €	118%
LS110 - MAISONS REGIONALES DE LA SANTE	900 000,00 €	280 620,00 €	31%	1 800 000,00 €	1 980 490,00 €	110%
LS120 - ACTIONS SANTE	800 000,00 €	619 647,00 €	77%	520 200,00 €	520 183,00 €	100%
LS130 - DISPOSITIF REG CONTRACEPTION	0,00 €	131 390,00 €				
M500 - SOUTIEN MOUVTS ASSOCIATIFS/EDUC POP	950 000,00 €	913 300,00 €	96%			
M550 - INV ASSOC D JEUNESSE ET EDUCATION POP				331 371,00 €	67 871,00 €	20%
M710 - EDUC ARTISTIQUE ET CULTURELLE	500 000,00 €	212 479,47 €	42%			

PROGRAMME	AE VOTEES	AE AFFECTEES	taux d'affectatio	AP VOTEES	AP AFFECTEES	taux d'affectatio
M720 - ACC PROJET PROFESSIONNEL DES JEUNES	619 970,00 €	351 994,98 €	57%			
M752 - AIDE A L'AUTONOMIE DES JEUNES	1 810 000,00 €	1 565 570,07 €	86%			
M753 - ENGAGEMENT DES JEUNES	1 820 440,00 €	1 436 926,00 €	79%			
M800 - TARIFICAT ° SOCIALE EPLE	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	100%			
M801 - MIEUX MANGER AU LYCEE	485 000,00 €	227 984,20 €	47%			
M900 - ANIMATION DE LA VIE LYCEEENNE	1 198 600,00 €	2 092 915,66 €	175%			
M910 - SOLIDARITES REGIONALES	570 659,00 €	430 200,00 €	75%	437 400,00 €	131 234,00 €	30%
M970 - PRISE EN CHARGE COMPL CUI-CAE	1 396 800,00 €	1 396 800,00 €	100%			
N150 - PETIT EQUIPEMENTS/MAT SPORTIFS COLLECTIF				2 554 110,00 €	2 915 053,06 €	114%
N200 - SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF REGIONAL	3 200 000,00 €	3 046 997,00 €	95%			
N300 - MANIF ET ACCOMP. CLUBS	3 800 000,00 €	3 989 999,79 €	105%			
N400 - ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION DES SPORTIFS	1 406 000,00 €	1 578 700,00 €	112%			
N710 - SOLIDARITES REGIONALES	2 017 620,00 €	2 179 620,00 €	108%	728 739,00 €	718 739,00 €	99%
N970 - EMPLOI SPORTIF	3 317 400,00 €	2 130 631,00 €	64%			
O100 - ASSAINISSEMENT				3 200 000,00 €	4 094 184,50 €	128%
O150 - RESSOURCES EN EAU	650 000,00 €	113 190,00 €	17%	300 000,00 €	20 000,00 €	7%
O160 - GESTION PUBLIQUE EAU - EPRE	300 000,00 €	71 836,08 €	24%			
O300 - PROTECTION ET GESTION DE LA NATURE	2 260 000,00 €	2 146 251,13 €	95%	450 000,00 €	759 772,35 €	169%
O350 - PARCS NATURELS REGIONAUX	7 100 000,00 €	6 972 346,44 €	98%	1 000 000,00 €	959 385,00 €	96%
O351 - MAISONS DES PNR				1 000 000,00 €	874 000,00 €	87%
O360 - RESERVES NATURELLES REGIONALES	145 000,00 €	84 295,00 €	58%	30 000,00 €	12 200,00 €	41%
O370 - ETUDES ET EXPERTISES	150 000,00 €	80 132,00 €	53%			
O400 - AMENAGEMENT DES COURS D'EAU	2 100 000,00 €	1 873 908,93 €	89%	4 550 000,00 €	2 442 592,02 €	54%
O500 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT-SENS ET INFO	160 000,00 €	212 150,00 €	133%			
O502 - ARPE	1 862 625,00 €	1 868 622,00 €	100%			
O550 - EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT	1 826 000,00 €	1 853 783,61 €	102%	150 000,00 €	85 769,00 €	57%
O600 - ECOLOGIE URBAINE ET PAYSAGE	166 000,00 €	50 000,00 €	30%	150 000,00 €	53 175,00 €	35%
O750 - ETUDES	450 000,00 €	7 598,00 €	2%			
O900 - AGENDA 21	107 500,00 €	99 650,72 €	93%			
O901 - COORDINAT ° DEVEL. SOUTENABLE	265 200,00 €	139 008,36 €	52%			
O940 - COOPERATION DECENTRALISEE	100 000,00 €	151 397,00 €	151%			
O970 - DEVELOPPEMENT LOCAL POUR L'EMPLOI	128 000,00 €	128 000,00 €	100%			
P201 - ACQUISITIONS FONCIERES				6 500 000,00 €	5 244 137,96 €	81%
P510 - CHARGES DE MISSION PRE	120 000,00 €	132 000,00 €	110%			
P702 - EPF-PLANIFICATION TERRITORIALE	150 000,00 €	138 000,00 €	92%	3 000 000,00 €	1 136 335,12 €	38%
P703 - FONCIER - LOGEMENTS SOCIAUX				3 500 000,00 €	4 216 340,00 €	120%
P705 - PAS VILLAGES & VILLES MOYENNES	29 700,00 €	4 610,00 €	16%	2 000 000,00 €	2 607 848,60 €	130%
P750 - ETUDES	18 000,00 €	6 000,00 €	33%			
P800 - FONCIER AGRICOLE (PROJET MUNICIPAL)				2 000 000,00 €	467 004,00 €	23%
Q100 - INFRASTRUCTURES ROUTIERES	1 200 000,00 €	76 048,45 €	6%	41 051 914,00 €	53 335 621,76 €	130%
Q201 - AEROPORTS & AERODROMES	2 748 413,00 €	2 627 933,26 €	96%	870 000,00 €	1 103 084,53 €	127%
Q205 - GARES ET POLES D'ECHANGES	326 500,00 €	37 224,59 €	11%	18 723 813,00 €	29 972 262,47 €	160%
Q211 - GRANDES OPERATIONS D'AMENAGEMENT	1 000 000,00 €	726 000,00 €	73%	1 200 000,00 €	2 257 551,03 €	188%
Q220 - TRANSPORTS URBAINS	15 000,00 €	246 000,00 €	1640%	6 063 401,00 €	2 938 634,77 €	48%
Q301 - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES	9 147,00 €	9 147,00 €	100%	22 500 000,00 €	19 647 736,87 €	87%
Q302 - AUTRES INFRASTR FERROVIAIRES	9 604 000,00 €	13 047 000,00 €	136%			
Q303 - EXPLOITATION TER	254 242 000,00 €	244 453 542,80 €	96%			
Q312 - MATERIEL ROULANT	0,00 €	136 045,00 €		1 276 187,00 €	1 276 186,99 €	100%
Q320 - LIGNES EXPRESS REGIONALES	9 008 000,00 €	9 071 876,27 €	101%	65 000,00 €	0,00 €	0%
Q400 - ECOMOBILITE	790 000,00 €	1 188 056,06 €	150%	5 200 000,00 €	2 102 221,04 €	40%
Q501 - PORTUAIRE-MARITIME-FLUVIAL-TRANS COMBINE	400 000,00 €	72 112,00 €	18%	3 210 000,00 €	552 953,00 €	17%
Q600 - ETUDES DE TRANSPORTS	200 000,00 €	240 605,30 €	120%			
Q610 - GRANDS EQUIPEMENTS D'INTERET REGIONAL	3 000 000,00 €	3 292 426,63 €	110%	11 000 000,00 €	18 253 274,99 €	166%
R104 - CONV INTERREGIONALE DU MASSIF DES ALPES	400 000,00 €	483 315,00 €	121%	2 000 000,00 €	3 375 309,00 €	169%
R106 - DEVELOPPEMENT DU MASSIF	349 575,00 €	613 048,50 €	175%	2 000 000,00 €	1 288 671,43 €	64%
R107 - INGENIERIE-ETUDES ET CONCERTATIONS	150 000,00 €	209 353,85 €	140%			
R108 - ESPACES NORDIQUES	100 000,00 €	87 000,00 €	87%	400 000,00 €	248 961,00 €	62%
R110 - ACTIVITE DE PLEINE NATURE	300 000,00 €	235 513,19 €	79%	1 000 000,00 €	145 692,16 €	15%
R111 - STATIONS	100 000,00 €	24 579,00 €	25%	2 250 000,00 €	2 902 538,02 €	129%
R112 - AGENTS DE DEV ACTIVITES PLEINE NATURE-M	150 000,00 €	132 000,00 €	88%			
R201 - EQUIPTS DE PROXIMITE				1 200 000,00 €	1 816 277,44 €	151%
R203 - AMENAGEMENTS URBAINS				3 800 000,00 €	3 416 573,00 €	90%
R206 - FONDS DE SOLIDARITE LOCALE	4 000,00 €	5 594,17 €	140%	2 500 000,00 €	2 975 864,00 €	119%
R207 - ETUDES ET INGENIERIE	200 000,00 €	68 000,00 €	34%	0,00 €	31 334,00 €	
R210 - ESPACES A ENJEUX-CONTRATS AXE	500 000,00 €	47 242,00 €	9%	1 200 000,00 €	767 009,00 €	64%
R275 - RESEAUX ACTEURS TERRITORIAUX	400 000,00 €	58 500,00 €	15%			
R276 - FONDS INITIATIVES LOCALES	950 000,00 €	1 295 950,50 €	136%	2 580 000,00 €	2 803 312,76 €	109%
R277 - CONSEILS DE DEVELOPPEMENT	900 000,00 €	798 944,14 €	89%			
R279 - DEVELOPPEMENT TERRITOIRES RURAUX	400 000,00 €	974 628,45 €	244%	800 000,00 €	748 675,14 €	94%
R280 - ANIMAT TERRITORIALE/INGENIERIE	1 450 000,00 €	1 371 207,55 €	95%			
R281 - SERV INNOVANTS TERRIT URBAINS	300 000,00 €	302 140,00 €	101%	650 000,00 €	63 478,00 €	10%
R400 - CONTRATS DE DEVELOPPEMENT				4 000 000,00 €	4 399 248,40 €	110%
R501 - PREVENTION RISQUES NAT MAJEURS	700 000,00 €	209 151,00 €	30%	8 799 742,00 €	10 322 910,37 €	117%
R502 - FONDS DE SOLIDARITE	0,00 €	200 000,00 €		100 000,00 €	460 158,00 €	460%
R503 - CONV INTERREGION. MASSIF ALPES 2007-2013	92 680,00 €	53 130,00 €	57%	540 000,00 €	374 818,00 €	69%
R504 - PLAN RHONE 2007-2013	1 000 000,00 €	736 330,00 €	74%	5 060 258,00 €	610 443,34 €	12%
R505 - ETUDES ET PROSPECTIVES	375 000,00 €	175 325,99 €	47%			

PROGRAMME	AE VOTEES	AE AFFECTEES	taux d'affectatio	AP VOTEES	AP AFFECTEES	taux d'affectatio
R721 - PROG D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE	459 380,00 €	324 050,00 €	71%	4 300 000,00 €	8 052 277,65 €	187%
R724 - PARTENARIAT-INGENIERIE-ETUDE	324 000,00 €	290 880,00 €	90%			
R970 - CHARGE MISSION AMENAG. CREER	78 000,00 €	48 000,00 €	62%			
R971 - DEVELOPPEMENT LOCAL EMPLOI	300 000,00 €	358 000,00 €	119%			
R972 - AGENTS PREVENTION RISQUES	70 000,00 €	24 000,00 €	34%			
R990 - LEADER+	1 711 000,00 €	1 700 000,00 €	99%			
S100 - FDS D'INTERVENTION & D'ACTION REGIONALE	2 182 500,00 €	1 805 098,00 €	83%	567 000,00 €	130 936,61 €	23%
T102 - ATTRACTIVITE DE LA DESTINATION	5 548 000,00 €	6 092 500,00 €	110%			
T108 - INVEST TOURISTIQUES INNOVANTS/SOLIDAIRES				2 744 000,00 €	1 238 363,00 €	45%
T204 - ACCES AUX VACANCES POUR TOUS	723 410,00 €	290 640,00 €	40%			
T304 - TOURISME DURABLE & COOPERATION INTER	160 000,00 €	137 373,00 €	86%			
T306 - STRUCT/ANIMAT°TOURISTIQUES TERRITOIRES	1 332 000,00 €	569 430,00 €	43%	10 000,00 €	0,00 €	0%
T402 - PROF, INNOVATION & PROSPECTIVE TOURISTIQ	1 070 000,00 €	868 598,00 €	81%			
T410 - INGENIERIE & PRESTATIONS	530 000,00 €	503 489,20 €	95%			
V100 - ACTION COOP TERRITORIALE DECENTRALISEE	1 301 578,00 €	444 179,76 €	34%	228 640,00 €	10 000,00 €	4%
V102 - ANIMATION TERRITORIALE	747 000,00 €	515 570,00 €	69%			
V103 - ANIMATION DES RESEAUX	306 000,00 €	251 217,00 €	82%			
V104 - CONTRAT REGIONAL L'EMPLOI & ECO RESPONS	100 000,00 €	0,00 €	0%			
V150 - ACT° HUMANITAIRE INTERNATIONAL	97 000,00 €	101 000,00 €	104%	50 000,00 €	0,00 €	0%
V173 - T-NET	36 000,00 €	0,00 €	0%			
V174 - NEURORESCUE	292 852,00 €	946,05 €	0%			
V400 - PROMOTION EUROPEENNE	231 000,00 €	64 557,45 €	28%			
V750 - ETUDES ET TRADUCTIONS	300 000,00 €	173 803,12 €	58%			
W100 - FONCTIONNEMENT DES C.F.A.	73 130 000,00 €	41 186 141,91 €	56%			
W150 - ACTIONS EDUCATIVES EN FAVEUR APPRENTIS	210 000,00 €	268 104,79 €	128%			
W200 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENT DES C.F.A.				6 000 000,00 €	5 381 368,28 €	90%
W300 - AIDES AUX APPRENTIS	2 500 000,00 €	1 657 275,52 €	66%			
W400 - CREATION D'EMPLOI D'UTILITE SOCIALE	500 000,00 €	48 000,00 €	10%			
W550 - MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS	300 000,00 €	192 074,06 €	64%			
X901 - INITIATIVES EMPLOI INSERTION & LUTTE	7 535 000,00 €	7 504 776,50 €	100%	250 000,00 €	232 930,00 €	93%
X902 - PLIE - MDE	1 000 000,00 €	1 040 950,00 €	104%			
X903 - DEV-STRUCTURATION DE L'ESS	6 000 000,00 €	4 768 979,00 €	79%	250 000,00 €	177 859,00 €	71%
X904 - CREAT°SOUTIEN ACTIVITES INNOVANTES	4 500 000,00 €	4 463 449,00 €	99%	0,00 €	500 000,00 €	
X905 - CREDIT MOBILITE & PARRAINAGE VERS EMPLOI	1 131 725,00 €	1 576 885,00 €	139%			
X975 - FONDS EXPERIM. CREER	5 000 000,00 €	2 109 864,00 €	42%	70 500,00 €	18 000,00 €	26%
XB310 - CONTRATS CONTINUITE PRO	4 559 000,00 €	4 728 113,50 €	104%			
XB320 - FORMAT INITIATIVE TERRITOIRE DEV LOCAL EMP	1 084 272,00 €	1 115 227,00 €	103%			
XB329 - ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT	3 468 000,00 €	3 468 065,00 €	100%			
XB405 - CENTRES RESSOURCES	1 502 000,00 €	1 742 000,00 €	116%			
XB550 - MISSIONS LOCALES	7 420 000,00 €	7 476 539,00 €	101%			
XB855 - VALIDATION DES ACQUIS	776 000,00 €	826 000,00 €	106%			
XB930 - PREVENTION & SECURITE	291 000,00 €	289 936,00 €	100%			
XW600 - INDEMNITES AUX EMPLOYEURS	32 000 000,00 €	31 988 000,00 €	100%			
Y800 - SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITO	500 000,00 €	511 672,32 €	102%			
Y810 - INFORMATION GEOGRAPHIQUE	290 000,00 €	314 495,28 €	108%	18 000,00 €	177 621,35 €	987%
Y820 - ETUDES, OBSERVATION & PROSPECTIVE	540 000,00 €	134 505,00 €	25%			
Y840 - ESPACES A ENJEUX	250 000,00 €	0,00 €	0%			
Z110 - ACCES DROIT/JUSTICE/PREV LA DELINQUANCE	2 738 989,00 €	2 836 733,00 €	104%	162 000,00 €	85 839,00 €	53%
Z210 - PREVENIR COMPORTEMENTS INCIVILS	4 065 677,40 €	4 371 745,00 €	108%	1 040 400,00 €	696 249,00 €	67%
Total général	993 158 049,84 €	933 837 666,34 €	94%	499 540 798,10 €	543 518 745,96 €	109%
Dont votes à nouveau		5 329 169,41 €			37 187 355,23 €	